Bilan de l'implantation du PLAN D'ACTION du 1er avril 2009 au 31 décembre 2012

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL DE PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE ET DE PRÉVENTION DES PROBLÈMES RELIÉS AU POIDS

2006-2012

INVESTIR POUR L'AVENIR

Québec

La réalisation du présent bilan a été possible grâce à la collaboration des sept ministères et des trois organismes gouvernementaux suivants, engagés dans la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir (PAG) :

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère de la Famille
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire
Ministère des Transports du Québec
Institut national de santé publique du Québec
Office de la protection du consommateur
Secrétariat à la condition féminine
Secrétariat à la jeunesse du Québec

Rédaction

Dominic Babeux, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS
Lynn Hammell, coordonnatrice du PAG, MSSS (2012-2013)
Lyne Mongeau, coordonnatrice du PAG, MSSS (2007-2012)
Marie-Pier Parent, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS

Direction

Lilianne Bertrand, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS (2001-2010)
Caroline de Pokomandy-Morin, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS (2010-2013)
Yovan Fillion, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS (2013-2014)
Marie Rochette, Direction de la prévention des maladies chroniques et des traumatismes, MSSS (2007-2013)
André Dontigny, Direction de la prévention et de la promotion de la santé, MSSS (depuis le 1er avril 2014)
Alain Poirier, Direction générale de la santé publique, MSSS (2003-2012)
Horacio Arruda, Direction générale de la santé publique, MSSS (depuis le 1er août 2012)

ÉDITION
La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse : www.msss.gouv.qc.ca section Documentation, rubrique Publications.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
Bibliothèque et Archives Canada, 2014

ISBN : 978-2-550-71678-5 (version PDF)

Les photographies contenues dans cette publication ne servent qu'à illustrer les différents sujets abordés. Les personnes y apparaissant sont des figurants.

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2014

MOT DE LA COORDONNATRICE

Chaque année, nous avons recueilli des données afin de suivre l'évolution de l'implantation du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir* (PAG). Implanter un aussi vaste plan d'action représente beaucoup de travail de la part d'un nombre important d'acteurs et ces derniers apprécient de connaître l'évolution du travail. De plus, pour des raisons différentes, les unités décisionnelles souhaitent également être mises au courant du degré d'avancement des travaux et connaître les résultats en bout de ligne. Pour ces deux raisons, nous avons mis en place un processus annuel de reddition de comptes.

Dans le présent rapport, nous avons combiné les résultats de la reddition de comptes de quatre années. Tout en demeurant succinct, le document permettra au lecteur, qu'il soit un intervenant ou un décideur, d'avoir un bon aperçu de l'implantation des actions du PAG et de quelques éléments afférents.

Évidemment, il y a beaucoup plus à relater au sujet de la mise en œuvre du PAG. D'autres documents, soit deux autres rapports de reddition de comptes (an 1 et an 2), un rapport triennal, un rapport d'évaluation de l'implantation de nature qualitative, trois études connexes réalisées par des chercheurs externes ainsi qu'un bilan final représentent l'ensemble des documents qui permettent d'avoir une appréciation de cette grande réalisation, et ce, sous différents angles.

Nous vous souhaitons une bonne lecture!

SOMMAIRE

Lancé en octobre 2006, le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir* (ci-après nommé PAG) s'inscrit dans cinq axes d'intervention : 1) Favoriser la saine alimentation; 2) Favoriser un mode de vie physiquement actif; 3) Promouvoir des normes sociales favorables; 4) Améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids; 5) Favoriser la recherche et le transfert des connaissances. Les 76 actions[1] contenues dans le PAG visent à améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois en leur permettant de vivre dans des environnements qui favorisent l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie, notamment un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.

Le présent bilan d'implantation dresse un portrait de l'évolution de la mise en œuvre des actions du PAG, du 1er avril 2009 au 31 décembre 2012.[2] La période visée débute avec le bilan de l'an 3 et se termine avec le bilan de l'an 6 du PAG.

Au 31 décembre 2012, la mise en œuvre de 89 % des actions était en cours ou terminée. Les activités internes, les activités de production et de mise en valeur du savoir, les activités de sollicitation auprès de partenaires potentiels, les activités de communication et les activités de suivi du processus d'implantation constituaient les principaux moyens privilégiés de mise en œuvre des actions au cours de la période couverte par ce troisième bilan.

Parmi les actions dont la mise en œuvre était en cours ou terminée au 31 décembre 2012, moins de la moitié (45 %) faisaient l'objet d'un bilan ou d'une évaluation et plus de la moitié (56 %) des actions dont la mise en œuvre était terminée au 31 décembre 2012 faisaient l'objet d'un suivi réalisé au moyen d'activités internes[3] dans la plupart des cas.

Le taux de collaboration moyen concernant la mise en œuvre des actions variait de 81 % à 89 % par an au cours de la période visée. Ces résultats montrent une certaine stabilité sur le plan de la collaboration entre les ministères et les organismes engagés. Différents paliers d'intervention ont été appelés à mettre en œuvre les actions du PAG, car 41 % des actions dont la mise en œuvre était en cours au 31 décembre 2012 avaient nécessité l'implication des unités régionales des ministères et des organismes concernés et 16 %, les unités locales de ces organisations. Par ailleurs, 29 actions ont été touchées par un changement de scénario de collaboration entraînant la disparition d'un ou de plusieurs collaborateurs au cours de la période couverte par ce bilan. Dans la plupart des cas, il s'agissait d'actions dont la mise en œuvre était terminée.

La mise en œuvre des actions du PAG a progressé de façon intéressante depuis le deuxième bilan. En effet, 24 % plus d'actions ont été mises en œuvre au cours des 4 années ayant suivi le précédent bilan et la mise en œuvre de plus de la moitié (52 %) des actions était terminée au 31 décembre 2012.

---

1 Depuis le 19 octobre 2011, à la suite de l'ajout de l'action « Charte » dans l'axe 3 (cette action étant sous la responsabilité du MCCCF au moment de son intégration au PAG), le PAG comporte 76 actions.

2 Le 31 décembre 2012 marque la fin de la reddition de comptes annuelle du PAG.

3 L'expression « activités internes » est utilisée pour désigner les réunions de travail, la gestion de programmes d'aide financière, les processus de bilan ainsi que les communications avec les gestionnaires.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **4**
1 CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE **6**
1.1 Mise en œuvre du PAG 6
1.2 Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie 7
1.3 Sommet des acteurs de la Stratégie québécoise de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 9
2 MÉTHODOLOGIE **10**
3 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAG EN GÉNÉRAL **11**
3.1 Moyens ayant servi à assurer la mise en œuvre du PAG en général 11
3.2 Actions ou initiatives extra-PAG 12
4 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES **13**
4.1 Degré de mise en œuvre des actions 13
4.2 Progression de la mise en œuvre des actions 14
4.3 Nature et population cible des actions 15
4.4 Moyens visant à assurer la mise en œuvre des actions 16
4.5 Changement de scénario de responsabilité et de collaboration 18
4.6 Collaboration dans la mise en œuvre des actions 20
4.7 Participation régionale et locale à la mise en œuvre des actions 21
4.8 Bilan et évaluation des actions 22
4.9 Suivi des actions 23
5 BILAN DES ACTIONS « TRANSVERSALES » **25**
5.1 Formation 25
5.2 Communications 25
5.3 Évaluation 27
6 BILAN DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS **30**
6.1 Comité des sous-ministres adjoints 30
6.2 Comité des gestionnaires 31
6.3 Comité des répondants ministériels 32
6.4 Comité d'évaluation 33
CONCLUSION **34**
ANNEXE A – GRILLE DE BILAN – MISE EN ŒUVRE DU PAG EN GÉNÉRAL **35**
ANNEXE B – GRILLE DE BILAN – MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES **38**
ANNEXE C – GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT **47**
ANNEXE D – FAITS SAILLANTS DE L'ÉVALUATION DE LA COLLECTE DE DONNÉES DU BILAN DE L'AN 4 DU PAG **59**
ANNEXE E – LISTE DES ACTIONS NUMÉROTÉES DU PAG **62**
ANNEXE F – MANDATS DES DIFFÉRENTS COMITÉS INTERMINISTÉRIELS **67**
BIBLIOGRAPHIE **70**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Degré de mise en œuvre des actions du PAG, selon les cinq axes d'intervention, au 31 décembre 2012 14
Tableau 2 Répartition des actions mises en œuvre, selon le scénario de responsabilité et de collaboration prévu dans le PAG le 23 octobre 2006 et selon la situation effective au 31 décembre 2012 20
Tableau 3 Bilan ou évaluation de la mise en œuvre des actions, selon les cinq axes d'intervention, au 31 décembre 2012 22
Tableau 4 Suivi des actions dont la mise en œuvre était terminée au 31 décembre 2012, par axe d'intervention 23

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Structure de mise en œuvre du PAG au palier national 6
Figure 2 Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie 8
Figure 3 Pourcentage d'actions dont la mise en œuvre était en cours ou terminée, selon les cinq axes d'intervention, 2006 à 2012 15
Figure 4 Répartition du nombre de moyens ayant servi à assurer la mise en œuvre des actions, 2009 à 2012 16
Figure 5 Moyens ayant servi à assurer la mise en œuvre des actions, 2009 à 2012 17
Figure 6 Scénario de responsabilité et de collaboration entre les ministères et organismes concernant la mise en œuvre des actions 19
Figure 7 Taux de collaboration dans la mise en œuvre des actions, selon les différents scénarios, 2006 à 2012 21
Figure 8 Taux de participation aux réunions du comité des sous-ministres adjoints, 2006 à 2012 30
Figure 9 Taux de participation aux réunions du comité des gestionnaires, 2011 à 2012 31
Figure 10 Taux de participation aux réunions du comité des répondants ministériels, 2006 à 2012 32
Figure 11 Taux de participation aux réunions du comité d'évaluation, 2008 à 2012 33

LISTE DES SIGLES

ASPQ	Association pour la santé publique du Québec
CQPP	Coalition québécoise pour la problématique du poids
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DSP	Direction de la santé publique
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCCCF	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MESRS	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science
MF	Ministère de la Famille
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
ONG	Organismes non gouvernementaux
OPC	Office de la protection du consommateur
PAG	Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir
PEPO	Plateforme d'évaluation en prévention de l'obésité
PSMA	Produits, services et moyens amaigrissants
QeF	Québec en Forme
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SCG	Secrétariat à la communication gouvernementale
SCF	Secrétariat à la condition féminine[4]
SG	Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie
TCNPP	Table de concertation nationale de promotion et de prévention
TCNSP	Table de concertation nationale en santé publique

[4] Depuis le 19 septembre 2012, le Secrétariat à la condition féminine ne fait plus partie du ministère de la Culture et des Communications.

INTRODUCTION

Les individus ont des habitudes de vie qui peuvent, ou non, contribuer à leur santé et à leur bien-être. Plusieurs facteurs socioculturels, politiques, économiques et environnementaux influencent l'adoption et le maintien de ces habitudes. Par conséquent, l'environnement qui entoure l'individu exerce une grande influence sur ses comportements, et ce, malgré sa part de responsabilité dans le choix des habitudes de vie qu'il adopte.

Bien que les activités d'éducation et de sensibilisation en matière de saines habitudes de vie puissent constituer une avenue à considérer, elles atteignent rarement l'ensemble des individus, puisque c'est généralement un public déjà informé et intéressé qui participe à ce type d'activités. Ainsi, la population la plus vulnérable ou à risque est souvent moins touchée par ces interventions, ce qui incite à privilégier les mesures « passives », telles que les changements dans les milieux de vie, afin de faciliter l'adoption de saines habitudes de vie.

Lancé en octobre 2006, le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir* (appelé simplement « le plan d'action gouvernemental » ou PAG dans le reste du document) est issu de la collaboration interministérielle entre huit ministères et trois organismes gouvernementaux.[5] Il comprend 76 actions, réparties selon les cinq axes d'intervention prioritaires suivants :[6, 7]

1) Favoriser la saine alimentation (21 actions)
2) Favoriser un mode de vie physiquement actif (26 actions)
3) Promouvoir des normes sociales favorables (11 actions)
4) Améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids (10 actions)
5) Favoriser la recherche et le transfert des connaissances (8 actions)

Les 76 actions contenues dans le PAG ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois en leur permettant de vivre dans des environnements qui favorisent l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie, un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation. Ces actions doivent contribuer à l'atteinte, au plus tard à la fin de 2012, des objectifs de prévalence suivants : réduire de 2 % le taux de prévalence de l'obésité chez les jeunes et les adultes; réduire de 5 % le taux de prévalence de l'embonpoint chez les jeunes et les

[5] Ces huit ministères et trois organismes sont les suivants : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), ministère de la Famille (MF), ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ministère des Transports du Québec (MTQ), Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Office de la protection du consommateur (OPC) et Secrétariat à la jeunesse (SAJ), auxquels s'est ajouté le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) le 19 octobre 2011.

[6] QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2006). *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, « Investir dans l'avenir »*, Québec, p. 17.

[7] Depuis le 19 octobre 2011, à la suite de l'ajout de l'action « Charte » dans l'axe 3 (cette action étant sous la responsabilité du MCCCF au moment de son intégration au PAG), le PAG comporte 76 actions.

adultes.[8] Puisque les habitudes de vie s'acquièrent dès la tendre enfance, on comprendra que les jeunes de 0 à 25 ans et leurs familles forment le principal groupe visé par ces mesures.

Ce plan interministériel de grande envergure repose sur la collaboration et le partage d'une vision commune. En effet, plusieurs des actions à mener doivent être réalisées par plus d'une organisation (ministère ou organisme). D'autres initiatives complémentent le PAG et viennent créer une vaste mosaïque d'acteurs, de travaux et de politiques publiques.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), par l'entremise de sa Direction générale de la santé publique (DGSP) et de son directeur national de santé publique, est responsable de la coordination gouvernementale du PAG. Dans cette perspective, le MSSS doit convenir, avec les autres ministères et organismes engagés, des résultats attendus ainsi que du partage des responsabilités et de la reddition de comptes se rapportant au PAG. Ainsi, un rapport triennal a été déposé au Conseil des ministres en 2009 et un suivi de gestion a été mis en place en vue de rendre compte de la mise en œuvre des actions au fil du temps.[9]

Le présent bilan d'implantation couvre la période du 1er avril 2009 au 31 décembre 2012 et brosse le portrait de la mise en œuvre des actions au terme du PAG.

[8] QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2006), *op. cit.*, p. 14.
[9] *op. cit.*, p. 37.

1 CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

En vertu de son rôle de mandataire du gouvernement concernant toutes les questions relatives à la santé, le MSSS est responsable de la coordination du PAG. Cette coordination se caractérise par une double responsabilité : d'une part, à l'intérieur du MSSS et avec les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux et d'autre part, à l'intérieur du gouvernement avec les partenaires des ministères et des organismes engagés.

1.1 Mise en œuvre du PAG

La mise en œuvre du PAG repose sur le travail de collaboration de tous les ministères et organismes qui y sont engagés. La figure 1 illustre les composantes structurelles du dispositif de mise en œuvre au palier national au terme des six années d'implantation du PAG. La structure a quelque peu évolué au fil du temps.

Figure 1 – Structure de mise en œuvre du PAG au palier national

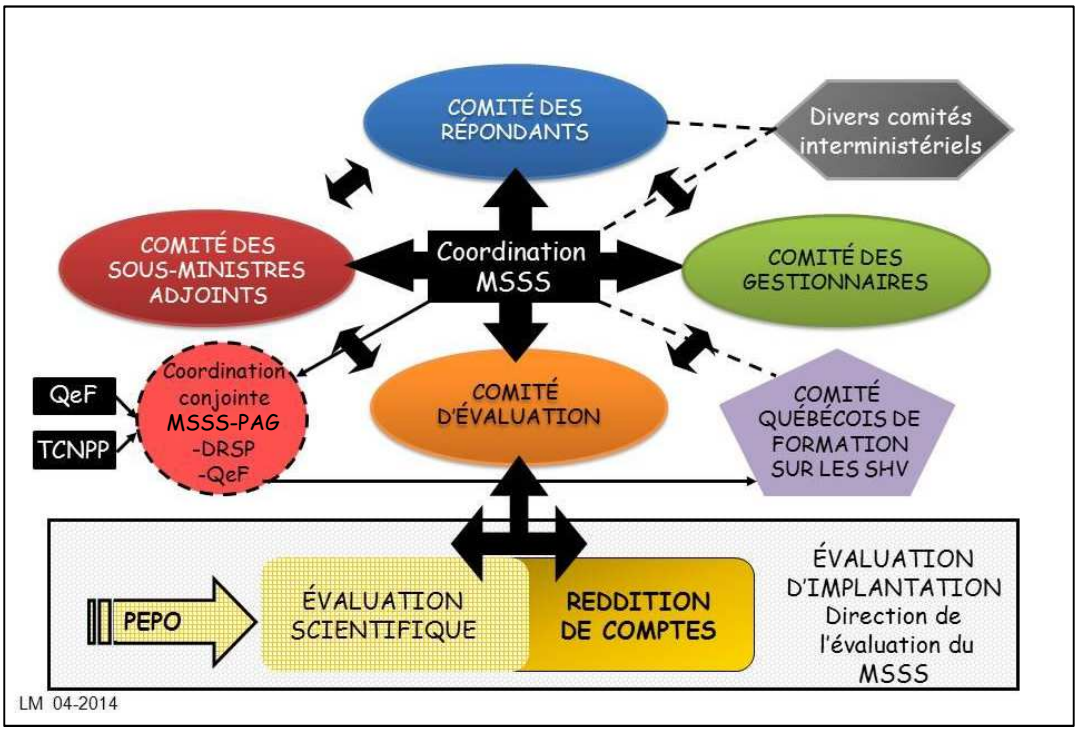

Plusieurs comités permettent l'articulation de l'ensemble des activités du PAG à l'intérieur de la structure gouvernementale. Ainsi, quatre comités interministériels s'occupent de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions du PAG, c'est-à-dire les comités des sous-ministres adjoints (SMA), des gestionnaires, des répondants ministériels et d'évaluation. De plus, un comité de formation vise à répondre aux besoins de formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PAG et, plus largement, dans la promotion des saines habitudes de vie au Québec.

Cependant, depuis 2009, certains comités ont cessé leurs activités et d'autres comités se sont ajoutés.[10] Ainsi, les comités relatifs à la communication n'apparaissent plus dans le schéma organisationnel, les communications étant dirigées par le Secrétariat à la communication gouvernementale (SCG); ces activités sont décrites plus loin (voir la section 5.2). En revanche, un nouveau comité regroupant les gestionnaires, qui sont les supérieurs immédiats des répondants ministériels, a été formé en mai 2011 à la suite de recommandations préliminaires émanant de l'évaluation de l'implantation du PAG.[11] Une lacune était ressortie concernant la ligne d'autorité : les professionnels ayant en général peu de liens avec leur sous-ministre adjoint, un échelon intermédiaire était souhaitable. Quant aux divers comités interministériels dont le mandat porte sur des actions spécifiques, ils ont généralement une durée de vie limitée ou sont de nature ad hoc, puisqu'ils mènent des travaux de soutien de mise en œuvre de certaines actions à la suite desquels ils cessent leurs activités.

Enfin, des modifications ont été apportées aux structures d'arrimage avec Québec en Forme (QeF). Ces modifications sont présentées dans le bilan précédent. En effet, une activité tenue en mai 2011, lors de laquelle une centaine de participants ont réfléchi à l'arrimage de leurs actions, a permis d'instaurer une forme de gouvernance collective. Dès juillet 2011, des acteurs de la coordination du PAG au MSSS et des gestionnaires de QeF ont mis en place un mécanisme de rencontres régulières et fréquentes. Cette coordination conjointe, dont le mandat est de nature stratégique et, jusqu'à un certain point, décisionnelle, s'occupe en priorité de certaines questions dites conjointes (la formation, le portail *Veille Action*, la question municipale, pour ne citer que quelques exemples). Ressentant le besoin d'établir un lien officiel avec les unités régionales, un représentant de ces dernières s'est joint à la coordination conjointe en janvier 2013.[12] Ainsi, la formule de coordination conjointe se rapproche davantage de la notion de gouvernance collective. Par conséquent, le mécanisme de coordination est désigné communément par l'expression « Coordination conjointe MSSS-PAG-QeF-DRSP ».

1.2 Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie[13]

L'adoption du projet de loi n^{o} 1, en juin 2007, a permis la création du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie.[14] En vertu d'une entente conclue entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon, chacune des parties verse à une société de gestion (SG) du fonds la somme de 20 M$ par année, et ce, pendant 10 ans. Des modifications de structure ont été apportées en 2010. La figure 2 illustre la situation au terme du PAG.

---

[10] QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2009). *Bilan de l'implantation du Plan d'action gouvernemental, 1er avril 2008 au 31 mars 2009*.

[11] QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2013). *Évaluation de l'implantation du Plan gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, « Investir pour l'avenir » – Rapport synthèse*.

[12] Le représentant est un membre de la Table de concertation nationale en promotion-prévention (TCNPP), laquelle est en fait le regroupement des coordonnateurs du secteur promotion-prévention dans les directions régionales de santé publique des agences de santé et de services sociaux.

[13] Le 13 octobre 2010, soit avant la publication du présent bilan, la fusion de Québec en Forme et de la Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie a été annoncée. C'est sous le nom de Québec en Forme que le nouvel organisme a poursuivi sa mission de promotion des saines habitudes de vie chez les jeunes de moins de 18 ans. Cette fusion visait à établir une meilleure cohésion entre les stratégies et à créer une synergie entre les projets soutenus et elle a permis, en outre, de simplifier et d'harmoniser les façons de faire.

[14] ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC (2007). Projet de loi n^{o} 1 (2007, chapitre 1) Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie – Présenté le 15 mai 2007. Principe adopté le 24 mai 2007. Adopté le 5 juin 2007. Sanctionné le 8 juin 2007, Assemblée nationale, Première session, Trente-huitième législature.

Figure 2 – Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie

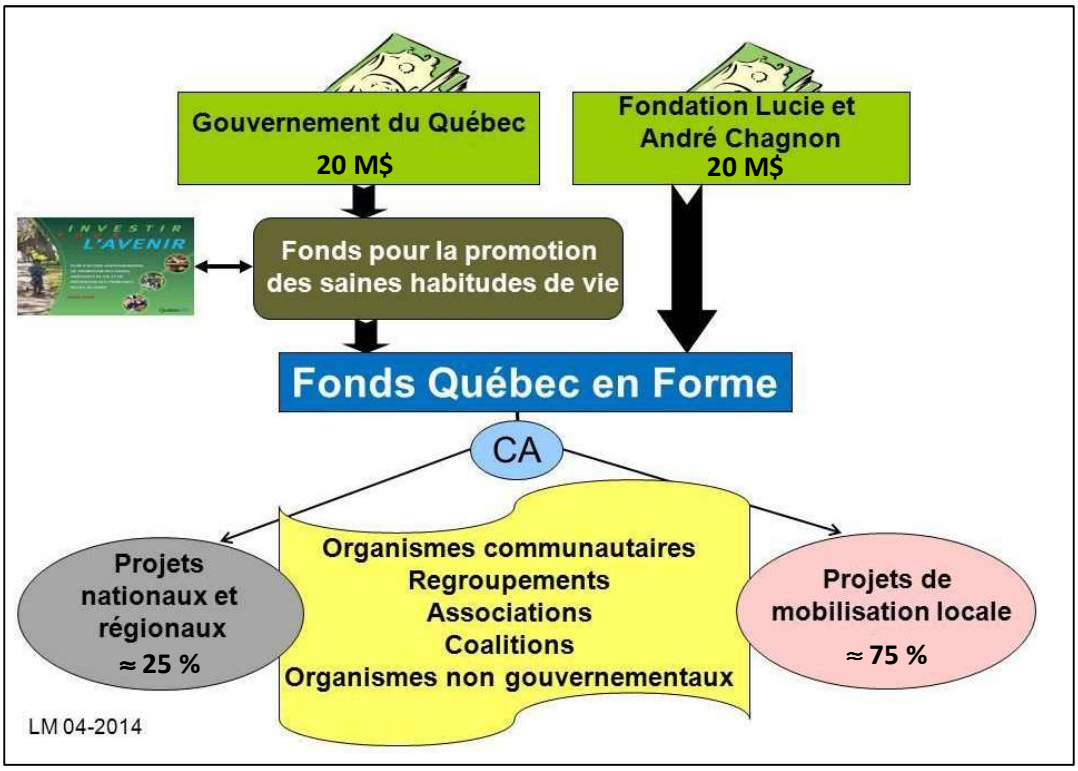

Le Fonds avait créé initialement deux sociétés de gestion, à savoir Québec en Forme (QeF), qui assume la responsabilité du financement de projets qui reposent sur la mobilisation des communautés locales auxquels les trois quarts des ressources sont consacrés, et la Société de gestion (SG) du Fonds, qui attribue le quart restant au financement de projets d'envergure à l'échelle nationale ainsi qu'à des projets régionaux.[15] À l'été 2010, les deux sociétés de gestion ont fusionné pour devenir le Fonds Québec en Forme. Diverses modifications en ont découlé, notamment la présence d'un seul conseil d'administration et une modification des mécanismes d'examen des projets nationaux et régionaux ainsi que l'abolition du comité de pertinence. L'entente n'autorisant pas de soutenir financièrement des interventions ayant *pour effet de se substituer aux programmes réguliers des ministères et organismes gouvernementaux, ni aux ressources existantes*[16], les projets soumis au Fonds doivent être complémentaires des actions du PAG. Ainsi, QeF et les acteurs du PAG établissent des orientations dans une perspective de complémentarité par rapport aux actions du PAG. Les instances de mobilisation locales de QeF et les organismes non gouvernementaux (ONG) peuvent donc élaborer des projets et des activités qui ne font pas double emploi à celles du PAG, permettant ainsi de pousser plus loin l'intervention et de combler les besoins des communautés.

[15] Le lecteur qui désire obtenir plus de détails concernant les projets soutenus par le Fonds Québec en Forme peut consulter le lien suivant : http://www.quebecenforme.org/que-faisons-nous/projets-soutenus.aspx

[16] Protocole d'entente conclu entre le MSSS et la Fondation Lucie et André Chagnon

1.3 Sommet des acteurs de la Stratégie québécoise de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids

En 2009, trois sommets des acteurs de la Stratégie québécoise de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids ont été tenus, soit en février, en avril et en septembre. Dans les faits, la Stratégie englobe le PAG, les projets émanant de la SGF et de QeF, l'apport d'expertise de l'INSPQ ainsi que les actions des ONG associées au secteur des habitudes de vie et des environnements favorables, dont celles de la Coalition québécoise pour la problématique du poids (CQPP). L'objectif de ces sommets était de favoriser une mise en œuvre réussie des éléments qui composent cette stratégie. Un nombre limité de représentants (2 ou 3) de chaque instance concernée par la Stratégie étaient invités par le directeur national de la santé publique, coordonnateur du PAG et également président du conseil d'administration de la Société de gestion du Fonds pour les saines habitudes de vie. En vue du 3^{e} sommet, des invitations ont été faites à quelques ministères et organismes engagés dans le PAG. Parmi les défis qui ont émergé lors du premier sommet et ont été abordés lors des 2^{e} et 3^{e} sommets, mentionnons :

- l'acquisition des connaissances et le développement des compétences et leur transfert;
- les rôles et les arrimages des unités nationales, régionales et locales;
- la création d'un mouvement social autour du défi;
- la gouvernance de la stratégie québécoise de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids.

Ces sommets ont permis de dégager des pistes de travail relatives à ces différents défis, dont certaines ont fait l'objet de suivis et d'actions concrètes grâce aux processus de travail déjà établis.

2 MÉTHODOLOGIE

Le présent bilan traite des mécanismes de mise en œuvre du PAG dans les ministères et les organismes concernés mais surtout, il traite en profondeur des résultats relatifs aux actions spécifiques. Cette démarche a permis l'évaluation de 75 des 76 actions du PAG.[17] En effet, l'action 56 a été exclue de chaque bilan en raison de sa nature particulière et du fait qu'elle ne serait pas mise en œuvre avant la fin du PAG.

Globalement, trois méthodes successives de collecte des données ont servi à évaluer la mise en œuvre des actions depuis le début de l'implantation du PAG. Chacune de ces méthodes se voulait une version améliorée de la précédente. Aux fins du premier bilan, des agents d'évaluation de plusieurs ministères engagés dans le PAG ont été consultés en vue de mettre au point des indicateurs et des questionnaires qui allaient servir à dresser les bilans annuels à venir. Aux fins du deuxième bilan, plusieurs éléments ont été ajoutés à la collecte d'information : le degré de mise en œuvre de l'action, la collaboration interministérielle, les moyens utilisés, les stratégies et les structures mises en place ainsi que les processus d'évaluation. Le souci de conserver les mêmes indicateurs, année après année, permet non seulement de faciliter la compréhension des professionnels responsables de remplir les questionnaires, mais cela permet aussi de comparer les données de façon longitudinale.

En vue de dresser le présent bilan, les évaluateurs ont eu recours à différents outils informatiques, dont le logiciel Acuity4 Survey, afin de perfectionner la méthode de collecte de données. L'utilisation de logiciels de sondage a permis aux responsables ministériels de saisir en ligne les données concernant l'implantation du PAG et la mise en œuvre de ses actions. De plus, de nouvelles questions ont été ajoutées aux grilles de bilan, de façon récurrente ou ponctuelle, afin de rendre compte plus adéquatement de la situation. Les responsables ministériels ont également eu l'occasion de donner leur appréciation de la collecte de données afin de valider le choix du nouvel outil informatique ainsi que le contenu et le format des grilles de bilan. Dans l'ensemble, ils étaient très satisfaits de la collecte de données.[18]

La collecte de données en ligne concernant la période du 1er avril 2009 au 31 décembre 2012 a été réalisée à l'aide de deux grilles. La première, intitulée « Grille de bilan – mise en œuvre du PAG en général », comporte 14 questions réparties dans 6 sections (voir l'annexe A). Chaque ministère ou organisme engagé dans le PAG devait remplir cette grille de bilan; 11 grilles ont donc été remplies et analysées. La deuxième, intitulée « Grille de bilan – mise en œuvre des actions spécifiques », comporte 46 questions réparties dans 8 sections (voir l'annexe B). Cette grille de bilan devait être remplie par le ministère ou l'organisme responsable de l'action visée, et ce, concernant chacune des actions du PAG. Les organisations coresponsables et collaboratrices pouvaient y ajouter des informations. Ainsi, 75 grilles ont été remplies et analysées. Lorsque les données saisies faisaient consensus, les grilles remplies étaient transmises par voie électronique aux évaluateurs du MSSS en vue d'en dégager les résultats. De plus, chaque année, un guide d'accompagnement a été fourni aux personnes concernées afin d'expliquer le fonctionnement des grilles.[19] Une séance d'information relative à la reddition de comptes annuelle du PAG a aussi été offerte aux personnes qui le désiraient. Une période de 8 semaines était accordée pour remplir les grilles de bilan; cette période pouvait être prolongée, au besoin, afin d'assurer un taux de réponse de 100 % chaque année.

[17] La liste des actions numérotées du PAG est présentée dans l'annexe E.

[18] Les faits saillants relatifs à l'évaluation de la collecte de données du bilan de l'an 4 sont présentés dans l'annexe D.

[19] Un exemple de guide d'accompagnement relatif aux grilles de bilan de l'an 6 est présenté dans l'annexe C.

3 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAG EN GÉNÉRAL

Les résultats globaux décrits dans la présente section découlent des données fournies par les ministères et les organismes dans la grille intitulée « Grille de bilan – mise en œuvre du PAG en général » concernant la période du 1er avril 2009 au 31 décembre 2012. Ces résultats permettent d'apprécier les efforts consentis par les différents acteurs, soit les ministères et les organismes engagés dans le PAG, à l'égard de la mise en œuvre du PAG dans son ensemble.

3.1 Moyens ayant servi à assurer la mise en œuvre du PAG en général

Les moyens permettant d'assurer la mise en œuvre du PAG dans les ministères et les organismes concernés sont variés. L'un des moyens les plus utilisés demeure la mise en place de comités de travail. Au cours de la période couverte par le présent bilan, sept des onze organisations (ministères et organismes) engagées dans le PAG ont tenu des discussions en comité interne relativement à la mise en œuvre du PAG durant une ou plusieurs années. Il s'agit d'une progression importante, puisque seulement quatre de ces organisations avaient eu recours à un mécanisme de comité interne selon le bilan précédent. De plus, quatre organisations avaient établi un plan de mise en œuvre ministériel et dix ont tenu des rencontres – ad hoc, dans la plupart des cas – avec les divers acteurs engagés dans la mise en œuvre du PAG au cours de la période visée, comparativement à six au cours de la période couverte par le bilan précédent.

La collaboration des unités régionales à la mise en œuvre du PAG dans leur ministère ou leur organisme au cours d'une partie ou de l'ensemble de la période couverte par le présent bilan a été soulignée par six organisations. Quant à la collaboration des unités locales, seulement trois organisations ont mentionné qu'une telle collaboration était effective au cours de la même période, la dernière année d'implantation du PAG ayant affiché un meilleur résultat à ce chapitre. En outre, six organisations ont mentionné que la collaboration des unités locales à la mise en œuvre générale du PAG ne s'appliquait pas à leur organisation (ministère ou organisme).

Les acteurs devaient également préciser les liens entre l'unité nationale et l'unité régionale, le cas échéant. Ceux-ci sont établis de diverses façons, notamment dans le contexte de rencontres statutaires, de la direction responsable des unités régionales ou par l'entremise de communications venant de l'unité nationale, selon les besoins de chaque situation. Quant à la participation des unités régionales à la mise en œuvre du PAG, celle-ci est assurée, en principe, par leur participation aux tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie (TIR-SHV) mises en place dans les 16 régions sociosanitaires du Québec.

Les activités de communication constituent un autre moyen permettant aux ministères et aux organismes d'assurer la mise en œuvre du PAG. Parmi les onze ministères et organismes engagés, quatre organisations ont tenu des activités de communication durant au moins une année au cours de la période visée, soit deux de moins que durant la période couverte par le bilan précédent. Les publics cibles le plus souvent visés sont les partenaires et le grand public. Les unités centrales, régionales ou locales occupent une importance moindre en ce qui concerne les activités de communication au cours des dernières années. Le moyen de communication le plus souvent cité est la diffusion Web (Internet, intranet, bulletin électronique, etc.). Le MSSS, le SAJ et le SCF sont les acteurs ayant une plus grande variété de publics cibles ou de moyens de communication au cours de la période couverte par le présent bilan.

3.2 Actions ou initiatives extra-PAG

Certains ministères et organismes mettent également en œuvre d'autres actions ou initiatives visant à promouvoir les saines habitudes de vie. Ces actions ou initiatives découlent du PAG sans toutefois y être explicitement mentionnées. Ainsi, sept organisations concernées ont mis en œuvre des actions ou initiatives dites « extra-PAG » au cours de la période du 1er avril 2009 au 31 décembre 2012. La plupart de ces actions ou initiatives visent le personnel des ministères et des organismes engagés et consistent à :

- favoriser l'utilisation du vélo chez les travailleurs;
- bonifier l'offre d'activités physiques dans les ministères et les organismes ou grâce à une entente avec des centres de conditionnement physique ou avec une université qui offre un programme de kinésiologie;
- organiser des journées thématiques ou des activités visant à promouvoir l'activité physique;
- soutenir financièrement la pratique de certaines activités physiques;
- occuper des kiosques ou tenir des conférences sur le thème de la santé ou de la prévention des maladies cardiovasculaires;
- offrir des cliniques d'évaluation de la condition physique ou des services de massothérapie et d'infirmerie;
- participer au Défi 5/30 Équilibre ou au Défi Entreprises;
- améliorer l'offre alimentaire à la cafétéria ou dans les machines distributrices;
- diffuser les résultats d'un sondage visant à responsabiliser le personnel à l'égard de la santé, de la qualité de vie au travail et de l'acquisition de saines habitudes de vie;
- mettre en place un plan d'action annuel de santé et de mieux-être à l'intention du personnel;
- obtenir l'accréditation « Entreprise en santé ».

Par ailleurs, certaines actions ou initiatives sont davantage orientées vers la clientèle ou les partenaires des ministères et des organismes engagés. Ces initiatives consistent à :

- diffuser une publication visant à favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez les aînés, en collaboration avec l'Ordre professionnel des diététistes du Québec;
- mettre en place un groupe de travail interministériel sur les saines habitudes de vie en contexte scolaire;
- créer un projet visant à optimiser la collaboration entre les divers acteurs du domaine des saines habitudes de vie et les acteurs du milieu municipal.

4 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES

Les données exposées dans la présente section sont celles fournies par les ministères et les organismes dans la grille intitulée « Grille de bilan – mise en œuvre des actions spécifiques ». Les résultats suivants permettent d'apprécier la progression de l'implantation des actions du PAG concernant la période du 1er avril 2009 au 31 décembre 2012. Qu'elle soit de nature quantitative ou de nature qualitative, l'information disponible est le fruit de la perception des répondants.

Le PAG comporte 76 actions[20] réparties de la façon suivante dans cinq axes d'intervention :

1) Favoriser la saine alimentation (21 actions);
2) Favoriser un mode de vie physiquement actif (26 actions);
3) Promouvoir des normes sociales favorables (11 actions);
4) Améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids (10 actions);
5) Favoriser la recherche et le transfert des connaissances (8 actions).

D'après les informations inscrites dans le PAG, la mise en œuvre de chacune des actions est sous la responsabilité soit d'une seule organisation (ministère ou organisme) (59 actions), soit de deux organisations (16 actions), soit de toutes les organisations engagées (1 action) et, dans le cas de certaines actions, viennent s'y greffer aussi un ou plusieurs collaborateurs.

Il faut préciser que l'action 56 est retirée de l'analyse du présent bilan parce qu'elle est sous la responsabilité de l'ensemble des ministères et des organismes engagés dans le PAG et que ces organisations ont convenu qu'elle ne soit pas mise en œuvre avant la fin du PAG.

4.1 Degré de mise en œuvre des actions

Selon les données disponibles au 31 décembre 2012, on estime que la mise en œuvre de 89 % des actions du PAG était en cours ou terminée, soit 67 des 75 actions faisant l'objet de l'analyse. Plus précisément, de ces 67 actions, 39 actions (52 %) ont été complètement mises en œuvre; la mise en œuvre des 28 autres actions (37 %) était en cours, mais elle n'était pas terminée. Enfin, la mise en œuvre de 8 actions (11 %) n'avait pas débuté.[21]

Du 1er avril 2009 au 31 décembre 2012, 13 actions ont débuté leur mise en œuvre.[22] À l'inverse, la mise en œuvre de 21 actions s'est terminée durant la même période.[23] Ainsi, le nombre d'actions dont la mise en œuvre était en cours ou était terminée a progressé de 24 % depuis la fin de la période couverte par le bilan précédent, passant de 53 actions au 31 mars 2009 à 67 actions au 31 décembre 2012.

Le tableau 1 qui suit présente le degré de mise en œuvre des actions du PAG au 31 décembre 2012. La progression de la mise en œuvre des 28 actions dont la mise en œuvre a débuté mais n'est pas terminée varie comme suit : inférieure au tiers dans le cas de 3 actions (4 %), du tiers

[20] Le PAG comporte désormais 76 actions, soit depuis l'ajout de l'action « Charte » dans l'axe 3. Le lecteur peut consulter la liste des actions numérotées du PAG dans l'annexe D.

[21] La mise en œuvre des actions suivantes n'est pas amorcée : 18, 50, 55, 61, 64, 66, 69 et 71.

[22] Il s'agit des actions 8, 19, 22, 23, 24, 28, 47, 51, 62, 63, 65, 66 et « Charte ».

[23] Il s'agit des actions 4, 9, 10, 15, 16, 19, 23, 24, 25, 28, 31, 32, 33, 35, 38, 44, 47, 53, 68, 70 et 74.

aux deux tiers dans le cas de 8 actions (11 %), supérieure aux deux tiers dans le cas de 17 actions (23 %).

Tableau 1 – Degré de mise en œuvre des actions, selon les cinq axes d'intervention, au 31 décembre 2012

Axe d'intervention	Mise en œuvre à venir	Mise en œuvre inférieure au tiers	Mise en œuvre variant du tiers aux deux tiers	Mise en œuvre supérieure aux deux tiers	Mise en œuvre terminée	Nombre total d'actions[24]
1	1	0	2	5	13	21
2	0	0	3	5	18	26
3	2	0	0	3	5	10
4	3	2	3	2	0	10
5	2	1	0	2	3	8
TOTAL	**8**	**3**	**8**	**17**	**39**	**75**
Proportion	**11 %**	**4 %**	**11 %**	**23 %**	**52 %**	**100 %**

4.2 Progression de la mise en œuvre des actions

La progression de la mise en œuvre des actions du PAG est passée de 39 % dans le bilan de l'an 1 à 89 % dans le bilan de l'an 5. Cette proportion demeure la même en ce qui concerne le bilan de l'an 6. La figure 3 de la page suivante présente la progression de la mise en œuvre des actions du PAG selon les cinq axes d'intervention. Au cours de la période 2009 à 2012, on observe une progression plus importante dans l'axe 3, puisque les quatre autres axes ont soit atteint un sommet quant au nombre d'actions mises en œuvre (axes 1, 4 et 5), soit l'ensemble de leurs actions avaient été mises en œuvre avant la fin du PAG (axe 2).

Les axes 1, 3, 4 et 5 comptent par ailleurs 8 actions dont la mise en œuvre n'avait pas débuté au 31 décembre 2012.[25] Les raisons invoquées pour expliquer l'absence de mise en œuvre concernent les ressources disponibles, l'importance relative attribuée à certains éléments dans la dernière année d'implantation du PAG et des contraintes découlant des législations fédérale et provinciale.

Les cinq axes d'intervention comptent néanmoins 22 actions dont la mise en œuvre avait débuté sans être terminée, au 31 décembre 2012.[26] Les raisons invoquées pour expliquer la fin improbable de la mise en œuvre de ces actions concernent généralement : la formulation de l'action, dont la nature est jugée trop générale; la mise en œuvre en continu de l'action, concernant laquelle il n'y a pas de fin précise; la mise en œuvre de l'action, qui requiert plus de temps ou de ressources en raison de l'état d'avancement ou de la complexité des travaux; la réalisation ou le prolongement de l'action au-delà de la fin projetée du PAG; la raison d'être de l'action, qui demeure d'actualité malgré la fin du PAG; l'abandon de l'action, en raison d'obstacles relatifs à sa mise en œuvre.

[24] L'axe 3 comporte désormais 11 actions en raison de l'ajout de l'action « Charte », mais l'action 56 ne fait pas l'objet d'analyse dans le présent bilan. Par conséquent, l'axe 3 compte 10 actions au total et le PAG compte 75 actions dans son ensemble.

[25] La mise en œuvre des actions suivantes n'est pas amorcée : 18, 50, 55, 61, 64, 66, 69 et 71.

[26] La mise en œuvre des actions suivantes a débuté sans être terminée : 1, 5, 6, 7, 8, 14, 17, 22, 26, 27, 34, 36, 37, 39, 46, 51, 52, 58, 59, 60, 62, 63, 65, 67, 72, 73, 75 et Charte.

Figure 3 – Pourcentage d'actions dont la mise en œuvre était en cours ou terminée, selon les cinq axes d'intervention, 2006 à 2012

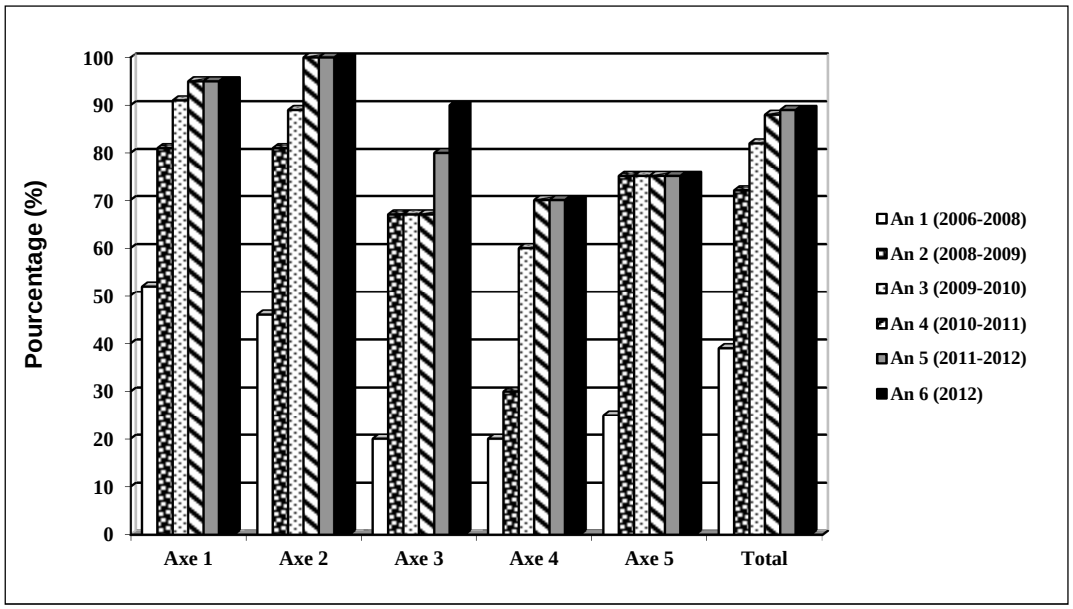

De façon générale, la mise en œuvre des actions du PAG montre une progression constante depuis le début. L'an 1 du PAG constitue la période où le plus grand nombre d'actions ont été mises en œuvre au cours d'une même année (29 actions), comparativement à l'an 2 (26 actions) et aux ans 3 à 6 réunis (12 actions).

4.3 Nature et population cible des actions

À la fin de l'an 4, de nouvelles questions ont été ajoutées à la grille intitulée « Grille de bilan – mise en œuvre des actions spécifiques » afin de préciser la nature et la population cible des actions dont la mise en œuvre est en cours.[27] Dans les deux cas, chaque variable pouvait comporter plus d'un élément de réponse.

Concernant les actions dont la mise en œuvre était en cours durant cette période, cette mise en œuvre reposait sur :

- une politique, un cadre de référence, un plan d'action ou une stratégie (22 actions);
- un programme de financement (15 actions);
- un programme d'intervention ou de formation (14 actions);
- une campagne de promotion ou de sensibilisation (8 actions);
- un projet pilote (8 actions);
- un programme de transfert de connaissances ou des activités de recherche, de documentation et de veille scientifique (7 actions);
- l'élaboration ou la mise à jour d'outils (6 actions);
- la mise en place d'une table de concertation intersectorielle en matière de mode de vie physiquement actif (1 action).

[27] Ces questions n'étaient pas de nature rétroactive et visaient seulement les actions dont la mise en œuvre était en cours ou était terminée à la fin de chaque période couverte. Par conséquent, aucune donnée relative aux actions dont la mise en œuvre était terminée avant la période couverte par le bilan de l'an 4 n'est disponible.

Concernant la population ciblée par les actions dont la mise en œuvre était en cours durant cette période, celles-ci visaient principalement :

- les décideurs ainsi que l'ensemble des ministères et des organismes, y compris leurs réseaux respectifs : éducation, santé et services sociaux, services de garde éducatifs à l'enfance, transport, etc. (28 actions);
- le secteur privé : secteur agroalimentaire, sociétés de conseil, entreprises spécialisées dans les PSMA, agences de mannequins, médias, etc. (14 actions);
- la population en général ou un sous-groupe de la population (8 actions);
- le milieu municipal (6 actions);
- le milieu communautaire ou associatif (5 actions).

4.4 Moyens visant à assurer la mise en œuvre des actions[28]

Les moyens visant à assurer la mise en œuvre des actions sont nombreux et peuvent être combinés. L'axe 1, l'axe 2 et l'axe 4 sont les axes où une plus grande variété de moyens a permis d'assurer la mise en œuvre des actions.

La figure 4 présente la répartition du nombre de moyens de mise en œuvre utilisés au cours de la période du 1er avril 2009 au 31 décembre 2012. En moyenne, ce nombre est passé de 2,5 moyens par action dans le bilan de l'an 3 à 3,2 moyens par action dans le bilan de l'an 6. En ce qui concerne la dernière année d'implantation du PAG, plus de 1 moyen a servi à assurer la mise en œuvre de 24 actions (75 %), alors que la mise en œuvre de 5 actions (16 %) n'a nécessité qu'un seul moyen et celle de 3 actions (9 %), aucun moyen.

Figure 4 – Répartition du nombre de moyens ayant servi à assurer la mise en œuvre des actions, 2009 à 2012

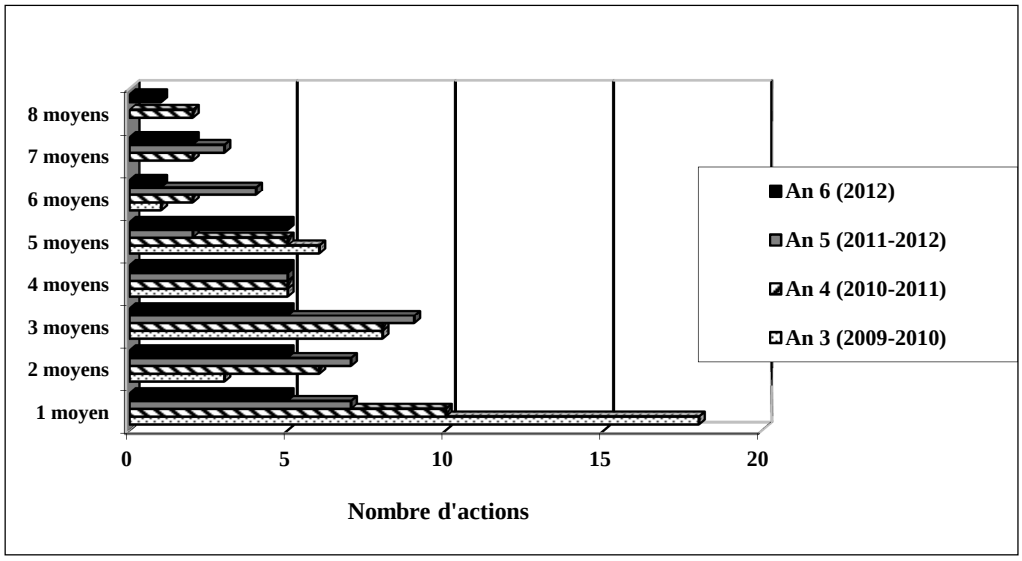

[28] En ce qui concerne les moyens ayant servi à assurer la mise en œuvre des actions de 2006 à 2009, ceux-ci font l'objet d'une présentation particulière dans le deuxième bilan, car les données disponibles concernant cette période sont difficilement comparables avec celles de 2009 à 2012 en raison d'un changement dans la catégorisation des moyens.

La figure 5 montre la répartition des types de moyens ayant servi à assurer la mise en œuvre des actions au cours de la période du 1er avril 2009 au 31 décembre 2012.

Figure 5 – Moyens ayant servi à assurer la mise en œuvre des actions, 2009 à 2012[29]

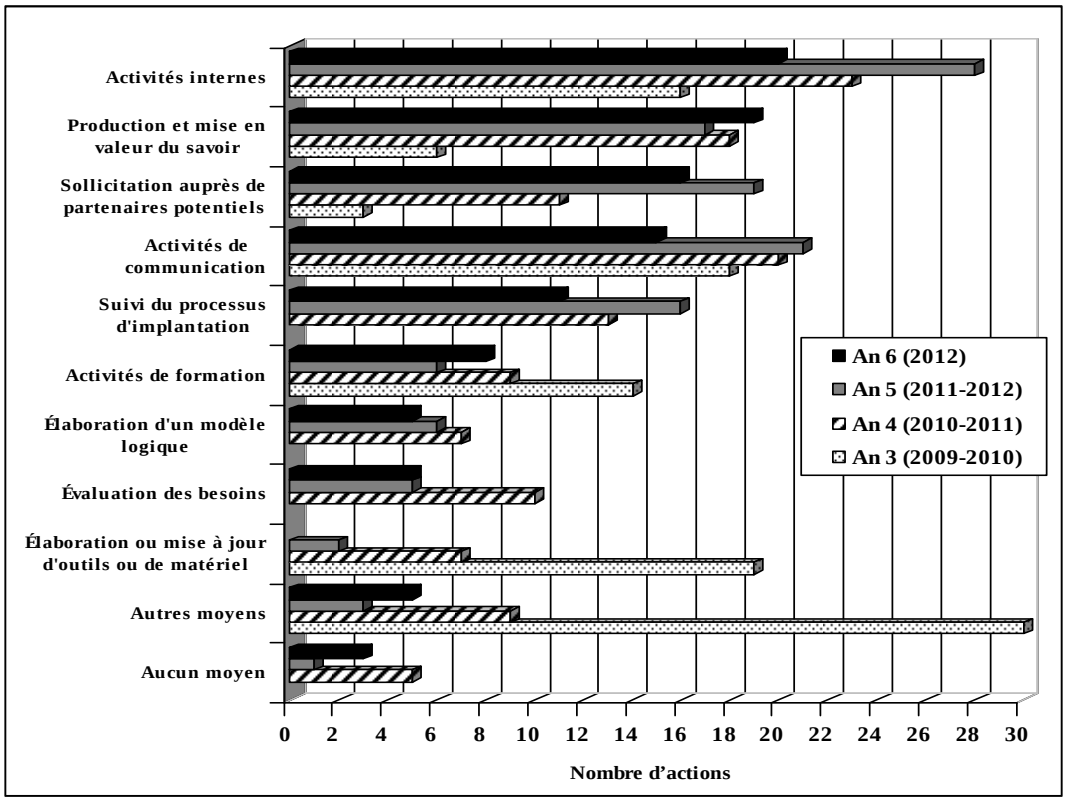

Parmi l'ensemble des actions dont la mise en œuvre était en cours ou était terminée au cours de la dernière année d'implantation du PAG, les activités internes (22 actions), les activités de production et de mise en valeur du savoir (19 actions), les activités de sollicitation auprès de partenaires potentiels (16 actions), les activités de communication (15 actions) et les activités de suivi du processus d'implantation (11 actions) constituaient les principaux moyens privilégiés de mise en œuvre de ces actions.

[29] Les « activités internes » concernent les réunions de travail, la gestion de programmes d'aide financière, les processus de bilan et les communications avec les gestionnaires. Les « activités de communication » concernent les allocutions, les conférences, les activités promotionnelles, les publications, le plan de communication, les communiqués de presse, les vidéos, les capsules médiatiques, les articles, l'élaboration d'outils ou de matériel (ex. : un guide, une trousse, un répertoire). Quant aux « activités de production et de mise en valeur du savoir », elles regroupent les portraits ou les états de situation, l'élaboration d'activités, la recherche, la publication d'avis scientifiques, la création d'un portail et les veilles scientifiques. Les « activités de sollicitation auprès de partenaires potentiels » couvrent la sollicitation de partenaires, le travail d'influence, la mise en place de sondages, les échanges et les discussions. Finalement, « l'élaboration d'un modèle logique » concerne la définition de la raison d'être, des objectifs et des cibles d'une intervention.

Cependant, l'importance de ces différents moyens varie d'une année à l'autre. Par exemple, les activités de communication sont demeurées le principal moyen de mise en œuvre des actions selon les bilans des ans 1 à 3. Par la suite, les activités internes ont occupé le premier rang. De plus, les activités de production et de mise en valeur du savoir ainsi que les activités de sollicitation auprès de partenaires potentiels ont pris de l'importance dans les dernières années.

Au cours de l'an 4 et de l'an 5, des questions ont été ajoutées à la grille « Grille de bilan – mise en œuvre des actions spécifiques » afin d'apporter une plus grande précision quant aux activités de communication réalisées en vue de la mise en œuvre des actions. Parmi les 21 actions dont la mise en œuvre nécessitait des activités de communication au cours de l'an 5, les principaux moyens privilégiés sont les suivants : diffusion Web (16 actions), participation à des salons, colloques, symposiums ou forums (13 actions), imprimés (12 actions), rencontres avec des groupes d'intérêt (10 actions). Ce portrait diffère peu de celui du bilan de l'an 4, puisque la diffusion Web y occupait également le premier rang. Cependant, l'ordre des autres types de moyens varie légèrement.

De plus, parmi les 21 actions dont la mise en œuvre a nécessité des activités de communication et couvertes dans le bilan de l'an 5, 17 activités de communication (81 %) visaient à informer et à faire connaître un élément particulier (par exemple le programme, la mesure, le projet) au groupe ciblé, 8 activités (38 %) visaient à modifier les connaissances, les attitudes ou les opinions du groupe ciblé, 4 activités (19 %) visaient à modifier les comportements du groupe ciblé, 1 activité (5 %) visait à informer le personnel à l'interne et 1 activité (5 %) visait à informer les principaux partenaires relativement à la mise en œuvre du programme concerné. Par conséquent, la mise en œuvre de 7 de ces 21 actions (33 %) visait plus d'un objectif. Ce portrait diffère également peu de celui du bilan de l'an 4.

Enfin, concernant la presque totalité des actions (20 des 21 actions dont la mise en œuvre a nécessité une activité de communication et couvertes dans le bilan de l'an 5), les activités devaient se poursuivre au-delà de la période couverte par le bilan.

4.5 Changement de scénario de responsabilité et de collaboration

Dès l'élaboration du PAG, des scénarios de responsabilité de la mise en œuvre et de collaboration avaient été précisés. Depuis la fin de l'an 4, des questions ont été ajoutées à la grille « Grille de bilan – mise en œuvre des actions spécifiques » afin que les ministères et les organismes puissent indiquer le transfert de la responsabilité de la mise en œuvre d'une action à une autre organisation (ministère ou organisme), le cas échéant, et ce, avec le consentement de toutes les parties.

Parmi les 75 actions du PAG faisant l'objet d'analyse, la responsabilité de 6 actions (8 %) a fait l'objet d'un transfert au cours de leur mise en œuvre.[30] Dans la plupart des cas, le collaborateur jouait en fait le rôle de responsable de l'action, puisqu'il avait l'expertise et les ressources nécessaires pour en assurer la mise en œuvre. Dans les autres cas, un décret gouvernemental stipule que la mise en œuvre de l'action relève d'un nouveau ministère en raison de la création récente de ce dernier.

[30] Il s'agit des actions 12, 13, 16, 63, 73 et 74. Dans le cas des actions 12 et 13, le MELS a transféré la responsabilité des actions au MESRS. Dans le cas de l'action 16, le MAPAQ a transféré la responsabilité de l'action au MSSS. Dans le cas de l'action 63, le MSSS a transféré la responsabilité de l'action à l'OPC. Enfin, dans le cas des actions 73 et 74, le MSSS a transféré la responsabilité des actions à l'INSPQ.

Tous les scénarios de responsabilité et de collaboration entre les ministères et les organismes responsables, coresponsables et collaborateurs sont représentés dans la figure 6.

Figure 6 – Scénarios de responsabilité et de collaboration entre les ministères et les organismes concernant la mise en œuvre des actions

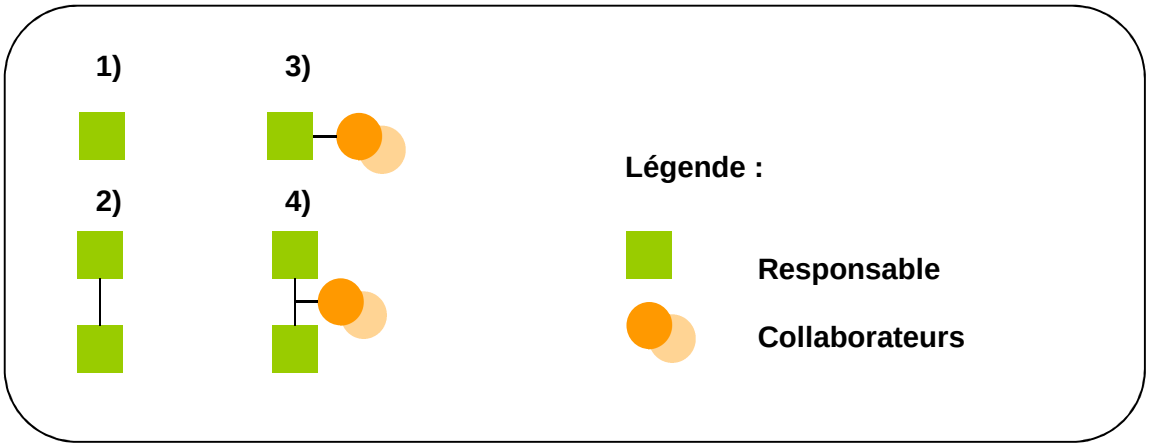

Les quatre scénarios suivants sont possibles :

1) Un seul ministère est responsable, sans collaborateur.
2) Deux ou plusieurs ministères sont coresponsables, sans collaborateur.
3) Un seul ministère est responsable, avec un ou plusieurs ministères collaborateurs.
4) Deux ou plusieurs ministères sont coresponsables, avec un ou plusieurs ministères collaborateurs.

Le tableau 2 de la page suivante dresse un portrait de la responsabilité et de la collaboration effectives relativement aux actions dont la mise en œuvre était en cours ou terminée au 31 décembre 2012, selon le scénario prévu dans le PAG en 2006. Parmi l'ensemble des actions concernées, 29 actions (39 %) ont été visées par un changement de scénario depuis l'entrée en vigueur du PAG. Par conséquent, 37 actions (49 %) n'ont pas été visées par un tel changement.

Dans la plupart des cas, le changement de scénario implique le retrait des coresponsables ou des collaborateurs de l'action (21 actions sur 29).[31] Dans certains cas, un collaborateur est devenu coresponsable (2 actions sur 29)[32] et dans d'autres cas, le collaborateur est devenu responsable de l'action à la suite d'un transfert de responsabilité suivant lequel l'ancien responsable de l'action est devenu coresponsable (2 actions sur 29).[33] À l'inverse, dans un dernier cas, un coresponsable est devenu collaborateur (1 action sur 29).[34]

[31] Les actions 35, 52 et 53 sont passées d'un scénario 2 à un scénario 1, les actions 2, 3, 12, 13, 16, 20, 24, 29, 32, 40, 43, 45, 47 et 72 sont passées d'un scénario 3 à un scénario 1 et les actions 15 et 49 sont passées d'un scénario 4 à un scénario 1.

[32] L'action 39 est passée d'un scénario 3 à un scénario 2 et l'action 57 est passée d'un scénario 3 à un scénario 4.

[33] Les actions 73 et 74 sont passées d'un scénario 3 à un scénario 2.

[34] L'action 26 est passée d'un scénario 2 à un scénario 3.

Tableau 2 – Répartition des actions mises en œuvre, selon le scénario de responsabilité et de collaboration prévu dans le PAG le 23 octobre 2006 et selon la situation effective au 31 décembre 2012[35]

Situation effective au 31 décembre 2012	Scénario prévu – Scénario 1	Scénario prévu – Scénario 2	Scénario prévu – Scénario 3	Scénario prévu – Scénario 4	Scénario prévu – Total
Scénario 1	21	3	14	2	40
Scénario 2	0	2	3	1	6
Scénario 3	1	1	12	1	15
Scénario 4	0	2	1	2	5
TOTAL	**22**	**8**	**30**	**6**	**66**

Par ailleurs, de nouveaux partenariats ont été créés afin de faciliter la mise en œuvre des actions. Dans certains cas, l'ajout de collaborateurs a entraîné un changement de scénario par rapport à ce qui était prévu dans le PAG en 2006. Le nombre d'actions concernées varie cependant d'une année à l'autre, puisqu'il est relatif au statut de mise en œuvre de chaque action, qui évolue dans le temps, par exemple une action dont la mise en œuvre est en cours par rapport à une action dont la mise en œuvre est terminée. En effet, le bilan de l'an 3 montre que dans le cas de 20 actions, des collaborateurs ont été ajoutés, alors qu'il n'y en avait aucun de prévu initialement, et ce, comparativement à 6 actions dans le bilan de l'an 4, à 4 actions dans le bilan de l'an 5 et à 3 actions dans le bilan de l'an 6.[36]

4.6 Collaboration dans la mise en œuvre des actions

La figure 7 de la page suivante présente l'évolution de la collaboration dans la mise en œuvre des actions depuis le début du PAG, ainsi qu'elle est perçue par les ministères et les organismes.[37] Parmi les 67 actions dont la mise en œuvre était en cours ou était terminée au 31 décembre 2012, 27 actions (40 %) ont été visées par une collaboration entre les ministères et les organismes en raison du scénario qui leur a été attribué (scénarios 2, 3 et 4). Bien que le taux de collaboration moyen ait déjà atteint 50 % à la fin de la première année d'implantation du PAG, il a atteint plus de 80 % à partir de l'an 3 et 89 % à la fin de la dernière année d'implantation.[38]

---

[35] Le tableau 2 exclut l'action « Charte », qui ne faisait pas partie du PAG en 2006, ce qui porte à 66 au lieu de 67 le total des actions dont la mise en œuvre était en cours ou terminée.

[36] En ce qui concerne le bilan de l'an 6, l'action 5 est passée d'un scénario 1 à un scénario 3 et les actions 13 et 27 sont passées d'un scénario 2 à un scénario 4.

[37] Bien que la collaboration dans la mise en œuvre des actions ait subi des variations au fil des ans, il faut préciser que le scénario de responsabilité et de collaboration d'un certain nombre d'actions a changé depuis l'entrée en vigueur du PAG au profit du premier scénario, où un seul ministère ou organisme est responsable de la mise en œuvre de l'action, sans collaborateur. En effet, ces actions ne sont pas prises en compte dans le calcul du taux de collaboration. Par ailleurs, la méthode de calcul du taux de collaboration a changé durant les premières années de mise en œuvre du PAG. Dans le premier bilan, les résultats reflétaient davantage la collaboration entre les ministères et les organismes, lors de la rédaction de la fiche signalétique ayant servi à la collecte de données, que la collaboration effective entre les ministères et les organismes. Ces conditions ainsi que d'autres ont pu influencer les taux de collaboration observés depuis 2006. Par conséquent, les données doivent être interprétées avec prudence.

[38] Par définition, la désignation d'un coresponsable induit une collaboration, puisque le ministère ou l'organisme coresponsable d'une action soutient le ministère ou l'organisme responsable en prenant certaines décisions, sans

Figure 7 – Taux de collaboration dans la mise en œuvre des actions, selon les différents scénarios, 2006-2012

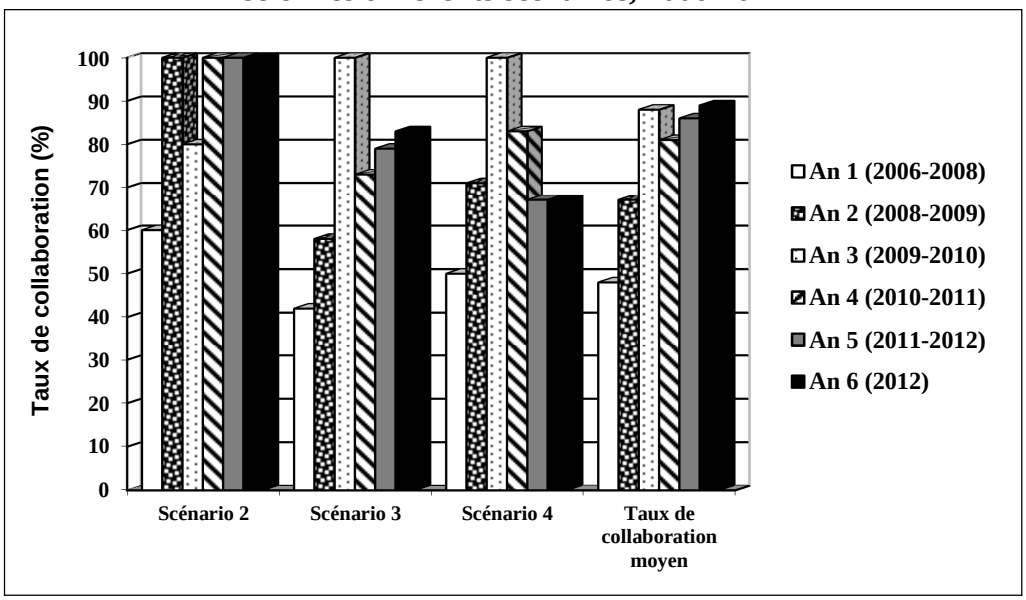

La mise en œuvre de certaines actions implique également la participation de partenaires externes, à savoir des organismes non gouvernementaux (ONG) collaborant à la mise en œuvre des actions. Toutefois, les partenaires externes ne sont pas considérés dans le calcul du taux de collaboration. Concernant 21 (66 %) des 32 actions dont la mise en œuvre était en cours ou était terminée au 31 décembre 2012, cette mise en œuvre impliquait des partenaires externes. La plupart de ces actions étaient visées par les scénarios de collaboration 1 et 3, c'est-à-dire les scénarios dans lesquels un seul ministère est responsable de la mise en œuvre de l'action, avec ou sans collaborateur.

Les partenaires externes mentionnés sont issus de divers milieux : agences gouvernementales ou régionales, municipalités, établissements d'enseignement ou de recherche, organismes sans but lucratif, fédérations ou associations corporatives, regroupements d'usagers, entreprises privées, médias, etc. Parmi l'ensemble des partenaires externes, Québec en Forme est l'organisme le plus souvent cité, car il a collaboré à la mise en œuvre de 7 actions (9 %) au cours de la dernière année d'implantation du PAG, ce qui illustre les arrimages qui se sont créés au fil du temps avec ce Fonds (voir la section 1.1).

4.7 Participation régionale et locale à la mise en œuvre des actions

Dans certains cas, la collaboration des réseaux régionaux et locaux est nécessaire, voire indispensable à la mise en œuvre des actions du PAG, lorsque de tels réseaux existent. Bien que la participation régionale n'ait pas été jugée applicable concernant 19 des 32 actions (59 %) dont la mise en œuvre était en cours ou était terminée au 31 décembre 2012, l'engagement régional a tout de même été important. En effet, la participation effective des unités régionales concerne la

toutefois agir à titre de principal responsable de l'action. Dans le cas d'un collaborateur, le ministère ou l'organisme responsable de l'action doit préciser s'il a travaillé de façon constante ou à plusieurs reprises avec le ministère ou l'organisme collaborateur, ce qui explique en partie les variations observées au chapitre du taux de collaboration au cours des dernières années. Toutefois, les raisons expliquant l'absence de collaboration relativement à 3 des 20 actions concernées dans le bilan de l'an 6 ne sont pas disponibles.

mise en œuvre de 13 actions (41 %), soit 6 actions dont la mise en œuvre a nécessité la participation de l'ensemble des unités régionales des ministères et des organismes qui y étaient engagés et 6 actions dont la mise en œuvre a nécessité une partie seulement de ces unités régionales. Enfin, concernant la 13e action, les données relatives au nombre d'unités régionales impliquées n'étaient pas disponibles.

Le nombre d'actions dont la mise en œuvre a impliqué la collaboration des unités régionales a diminué progressivement au cours des dernières années, s'établissant à 15 actions dans le bilan de l'an 4 et à 14 actions dans le bilan de l'an 5. Cependant, ces résultats restent supérieurs à ceux du bilan de l'an 3, où la mise en œuvre de 11 actions impliquait la collaboration d'unités régionales.

Dans une moindre proportion, la participation effective des unités locales concerne 5 (16 %) des 32 actions dont la mise en œuvre était en cours ou était terminée au 31 décembre 2012. Le nombre d'actions dont la mise en œuvre nécessitait la collaboration des unités locales a également diminué au cours des dernières années, s'établissant à 8 actions dans le bilan de l'an 4 et à 6 actions dans le bilan de l'an 5. Aucune donnée à ce sujet n'est disponible en ce qui concerne le bilan de l'an 3.

4.8 Bilan et évaluation des actions

Bien que la mise en œuvre des actions soit une démarche essentielle, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions le sont tout autant, et ce, afin de rendre compte des efforts consentis ou d'en apprécier les effets. Ainsi, certains ministères et organismes ont effectué une reddition de comptes annuelle tandis que d'autres ont plutôt choisi d'évaluer la mise en œuvre de certaines actions.

Le tableau 3 dresse le portrait des évaluations ou des bilans prévus, en cours ou terminés, selon les différents axes d'intervention des actions dont la mise en œuvre était en cours ou était terminée au 31 décembre 2012.

Tableau 3 – Bilan ou évaluation de la mise en œuvre des actions, selon les cinq axes d'intervention, au 31 décembre 2012

Axe d'intervention	Aucune évaluation ou aucun bilan n'était prévu	Au moins une évaluation ou un bilan était prévu	Au moins une évaluation ou un bilan était en cours	Au moins une évaluation ou un bilan était terminé	Nombre total d'actions
1	11	3	1	5	20
2	15	1	5	5	26
3	5	0	2	1	8
4	3	0	3	1	7
5	3	1	2	0	6
TOTAL	**37**	**5**	**13**	**12**	**67**
Proportion	**55 %**	**8 %**	**19 %**	**18 %**	**100 %**

Plus de la moitié (55 %) des 67 actions dont la mise en œuvre était en cours ou terminée au 31 décembre 2012 n'ont pas fait l'objet d'un bilan ou d'une évaluation. Par conséquent, la mise en œuvre de 30 actions (45 %) ont fait l'objet d'un bilan ou d'une évaluation lorsque les échéanciers étaient respectés, car ces derniers dépassaient la période d'implantation du PAG dans certains cas.[39] En effet, une évaluation ou un bilan était prévu concernant la mise en œuvre de 5 actions (8 %), en cours de réalisation concernant celle de 13 actions (19 %), terminé concernant celle de 12 actions (12 %), dont la plupart n'ont pas donné lieu à une publication officielle.[40]

Les types de bilan ou d'évaluation les plus courants sont l'évaluation des résultats (16 actions), le compte rendu administratif (14 actions) et l'évaluation d'implantation (9 actions). Les actions peuvent aussi faire l'objet de plus d'un type de bilan ou d'évaluation à la fois, ce qui est le cas d'environ le tiers des actions concernées (11 actions sur 30).

4.9 Suivi des actions

Dans certains cas, la mise en œuvre des actions du PAG ne s'arrête pas à un moment précis. Ces actions font l'objet d'un suivi, c'est-à-dire que l'ensemble ou une partie des mesures entreprises se poursuit au-delà de la planification initiale. Parfois, d'autres mesures sont entreprises afin de maintenir les effets découlant des actions. Par conséquent, seules les actions dont la mise en œuvre était terminée au 31 décembre 2012 font l'objet d'un suivi.

Parmi les 39 actions dont la mise en œuvre était terminée au 31 décembre 2012, 22 actions (56 %) font l'objet d'un suivi et la plupart se situent dans les deux premiers axes d'intervention du PAG (voir le tableau 4).[41]

Tableau 4 – Suivi des actions dont la mise en œuvre était terminée au 31 décembre 2012, par axe d'intervention

Axe d'intervention	Aucun suivi	Suivi effectué	Nombre total d'actions	Un seul ministère responsable du suivi	Au moins deux ministères responsables du suivi
1	4	9	13	6	3
2	10	8	18	8	0
3	3	2	5	1	1
4	0	0	0	0	0
5	0	3	3	3	0
Total	**17**	**22**	**39**	**18**	**4**
Proportion	**44 %**	**56 %**	**100 %**	**82 %**	**18 %**

[39] Il s'agit des actions 1, 2, 8, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 25, 26, 28, 29, 32, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 48, 51, 59, 60, 62, 65, 73, 74, 75 et « Charte ».

[40] L'évaluation ou le bilan des actions 10, 12, 13, 15, 16, 25, 28, 32, 40, 46, 48 et 62 est terminé.

[41] Il s'agit des actions 2, 3, 4, 10, 11, 12, 13, 19, 21, 25, 30, 31, 38, 40, 41, 44, 45, 53, 57, 68, 70 et 74.

Les principales mesures de suivi visent les activités internes (13 actions), les activités de communication (2 actions), les activités de production et de mise en valeur du savoir (1 action) et les activités de sollicitation auprès de partenaires potentiels (1 action).[42] Ces résultats montrent qu'au fil des ans, les activités internes, notamment les activités de financement, constituent les principales mesures privilégiées par les ministères et les organismes concernant le suivi des actions.

Dans la majorité des cas (18 des 22 actions visées), un seul ministère ou organisme est impliqué dans le suivi d'une action, mais dans certains autres cas, ce nombre s'élève jusqu'à 3 en ce qui concerne la dernière année d'implantation du PAG.

[42] Les « activités internes » regroupent les réunions de travail, la gestion de programmes d'aide financière, les processus de bilan et les communications avec les gestionnaires. Les « activités de communication » regroupent les allocutions, les conférences, les activités promotionnelles, les publications, le plan de communication, les communiqués de presse, les vidéos, les capsules médiatiques, les articles, l'élaboration d'outils ou de matériel (ex. : guide, trousse, répertoire). Les « activités de production et de mise en valeur du savoir » regroupent les portraits ou états de situation, l'élaboration d'activités, la recherche, la publication d'avis scientifiques, la création d'un portail ou des veilles scientifiques. Finalement, les « activités de sollicitation auprès de partenaires potentiels » couvrent la sollicitation de partenaires, le travail d'influence, la mise en place de sondages, les échanges et les discussions.

5 BILAN DES ACTIONS « TRANSVERSALES »

Au-delà des seules actions directement désignées dans le PAG et dont la mise en œuvre est la responsabilité de l'un ou l'autre des ministères et des organismes engagés, des activités « transversales », visant à soutenir la réalisation des cinq axes d'intervention et les acteurs des différents réseaux revêtent également leur importance pour la mise en œuvre du PAG. Ainsi, la formation, les communications et l'évaluation constituent des composantes essentielles d'une démarche intégrée et sont des conditions déterminantes de l'implantation réussie de toute politique publique. Leur réalisation est tributaire de la concertation entre les différentes organisations partenaires.

5.1 Formation

En décembre 2008, le comité de formation PAG a amorcé ses travaux. Il a par la suite changé de nom pour devenir le Comité québécois de formation sur les saines habitudes de vie (CQF-SHV).[43] Ce comité a pour rôle de soutenir le développement des compétences (dans les champs du savoir, du savoir-faire et du savoir-être) des acteurs qui mettent en œuvre des actions de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids, notamment pour créer des environnements qui favorisent les saines habitudes de vie. L'objectif des activités de formation est de soutenir le développement et le partage d'une vision commune du problème et de ses solutions, en plus de favoriser la cohérence et la synergie des actions. Le comité joue donc un rôle facilitateur auprès des partenaires, de détermination des besoins de formation, d'élaboration et d'approbation des objectifs, de la stratégie, des contenus et des méthodes de formation en plus d'assurer la supervision et l'évaluation des formations et des formateurs qui les dispensent.

Le comité de formation est sous la responsabilité de la coordination conjointe (voir la section 1.1) et, à ce titre, il a bénéficié d'un financement de QeF, grâce auquel il a pu élaborer et déployer une première série de formation. Il a élaboré un modèle de dispensation des formations dont les responsabilités sont partagées entre les unités nationales et régionales. Il s'agit d'une formule suivant laquelle dans chaque région, les formateurs bénéficient d'une préparation, au palier national, par des experts de contenu. Ils déploient ensuite les contenus en région aux paliers régional et local. Les acteurs en saines habitudes de vie des trois paliers d'intervention sont ainsi desservis. Le comité a choisi pour premier thème une vision commune des environnements qui favorisent les saines habitudes de vie. Un document sur le sujet sera diffusé lors de sessions de sensibilisation. Un volet de suivi et d'évaluation permet de suivre attentivement le déploiement et permettra d'en apprécier la valeur. Au moment de rédiger le présent bilan, plus de 650 sessions avaient été offertes et près de 10 000 acteurs avaient été sensibilisés.

5.2 Communications

Dès novembre 2004, un programme de trois ans sur la promotion des saines habitudes de vie a été lancé conjointement par le MELS, le MSSS, le MAPAQ, le MESS et le MF. Il avait pour objectif de renforcer la crédibilité des messages publics en s'appuyant sur la concertation

[43] Le Comité est présidé par la coordonnatrice du PAG et il est formé d'un représentant des répondants ministériels du PAG, d'un représentant de Québec en Forme, de représentants du réseau de la santé publique (directions régionales de santé publique et Institut national de santé publique du Québec) ainsi que d'une personne-ressource du MSSS ayant une expertise en formation.

d'acteurs de différents milieux de la société et, surtout, en posant des gestes concrets permettant l'adoption de nouvelles habitudes de vie. Il comportait une stratégie de communication ciblant les personnes, notamment les jeunes, combinant ainsi une campagne médiatique intensive, des interventions sur le terrain structurées et des outils de promotion à l'intention des municipalités, des entreprises et des principaux acteurs du milieu. La stratégie misait également sur l'utilisation d'un personnage original à titre d'ambassadeur sur le terrain, appelé « Vas-y », dont le message principal était « Vas-y, fais-le pour toi! ». Les horizons ont ensuite été élargis et le titre du programme est devenu « Bougez plus, mangez mieux ».

C'est dans ce contexte de communication qu'est arrivé le PAG. En 2007, une équipe de projet sous la responsabilité du SCG, à laquelle participaient plusieurs directions des communications des ministères et des organismes engagés dans le PAG, a été mise sur pied afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication gouvernemental. Ce plan visait à mobiliser la population et les partenaires en vue de l'amélioration de la qualité de vie. Ainsi, en 2008-2009, une série d'activités de communication ont été réalisées : nouvelle image de marque, campagne sociétale et lancement, placement médias (télévision, radio, imprimés), partenariats médias, site Web et activités promotionnelles. Afin de permettre une reconnaissance de l'action gouvernementale dans ce domaine, le principal axe de communication retenu a été : « Au Québec, on aime la vie ».

Par la suite, l'équipe de projet a jugé nécessaire d'élaborer une stratégie de communication à long terme afin d'assurer la pérennité des actions et le maintien des acquis en matière de saines habitudes de vie et d'amélioration de la qualité de vie de la population. Des orientations (2009-2012) visant à faire en sorte que les saines habitudes de vie constituent à long terme une norme dans la société québécoise ont donc été proposées. Tous les acteurs de la société devaient être interpellés. La démarche se devait d'adapter les messages et les stratégies en fonction des acquis au fil des années. Ainsi, l'ensemble de la société québécoise devait faire de l'amélioration de la qualité de vie un défi individuel et collectif. Plus spécifiquement :

- chaque personne doit adopter et maintenir de saines habitudes de vie;
- le gouvernement doit mettre en place des politiques publiques relatives aux saines habitudes de vie;
- les acteurs et les décideurs de la société doivent prendre conscience de leur responsabilité et agir en vue d'améliorer la qualité de vie de la population.

La vision à la base de la stratégie de communication faisait en sorte que le gouvernement joue un rôle de chef pour orchestrer et opérer ce changement majeur dans la société québécoise. Sur le plan collectif, il fallait agir prioritairement auprès des acteurs et des décideurs de la société (les entreprises, le milieu scolaire, réseau de la santé et des services sociaux, les municipalités, les entreprises privées, etc.), considérés comme les premiers agents de changement. Il s'agissait de susciter l'engagement de ces derniers afin que cette cause devienne la leur. Étant donné que les municipalités constituent le premier milieu de vie des jeunes et des familles, cette cible a été priorisée.

Tout en optant pour une poursuite des activités de promotion de la pratique régulière d'activités physiques et de l'adoption d'une saine alimentation, la stratégie misait sur la création d'un vaste

mouvement de mobilisation, d'adhésion et d'action des décideurs et des acteurs municipaux visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, sur des politiques porteuses, sur les bénéfices de créer et de mettre en place des environnements qui favorisent l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie et, finalement, sur la responsabilisation des décideurs et de leurs partenaires quant à leur rôle majeur. En 2009-2010, outre la poursuite d'activités de communication ciblées auprès des jeunes, une tournée d'ambassadeurs a été organisée dans plusieurs villes et municipalités du Québec, avec la participation de trois personnalités bien connues du public, soit un ancien joueur de hockey, une communicatrice en alimentation et un ancien maire.

En 2010-2011, un dernier plan de communication a été élaboré en continuité du précédent afin de poursuivre l'effort de sensibilisation des décideurs, principalement ceux du milieu municipal, tout en poursuivant, comme par les années antérieures, diverses autres activités de communication auprès des jeunes et de leurs parents.

Par ailleurs, depuis le printemps 2009, le Bulletin national d'information *Investir pour l'avenir* est publié à raison de 2 à 4 numéros par année. Il s'adresse aux partenaires et aux collaborateurs engagés dans la mise en œuvre du PAG, soit les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi que leurs réseaux respectifs, les ONG de même que les organismes sans but lucratif et les organismes communautaires. Ce bulletin vise à faire connaître le PAG et sa mise en œuvre, à partager les initiatives qui y sont associées, à répondre aux interrogations et aux préoccupations, à susciter un sentiment d'appartenance au PAG et à mobiliser les partenaires et les collaborateurs engagés dans sa mise en œuvre.

5.3 Évaluation

Depuis l'automne 2008, le comité d'évaluation s'est réuni afin de travailler sur la révision des outils de reddition de comptes et de collaborer à la production de trois bilans, dont celui-ci. Il a par la suite soutenu la démarche de la Direction générale de la planification stratégique, de l'évaluation et de la qualité du MSSS dans l'évaluation de l'implantation du PAG.[44] L'objectif général ainsi poursuivi était de mieux comprendre l'implantation du PAG dans son ensemble en vue de dégager des pistes d'amélioration qui pourront servir au cours de la période qu'il couvre ou pendant l'élaboration d'un deuxième PAG. Plus particulièrement, la démarche visait à effectuer une analyse descriptive de la mise en œuvre du PAG aux trois paliers de gouvernance, soit le palier national interministériel selon une perspective horizontale, le palier national ministériel selon une perspective verticale descendante et le palier régional intersectoriel selon une perspective verticale ascendante et descendante. Ensuite, il s'agissait d'effectuer une analyse « transversale » sous l'angle de l'articulation des trois paliers engagés dans la mise en œuvre du PAG de façon hiérarchique, mais complémentaire.

Une approche formative a été privilégiée afin de permettre un dialogue constant entre l'équipe d'évaluation et les responsables de la coordination de la mise en œuvre du PAG au MSSS. Ainsi, les résultats préliminaires des différentes phases de l'évaluation ont été présentés aux principaux acteurs engagés dans la mise en œuvre du PAG et ont fait l'objet de discussions avec ces derniers. Cette façon de faire a permis, d'une part, aux évaluateurs de valider les résultats et de raffiner les analyses et, d'autre part, aux responsables de la mise en œuvre du PAG de prendre, au

[44] MSSS (2014) *op. cit.*

fur et à mesure, des décisions quant aux ajustements ou aux changements à apporter, sans attendre la diffusion du rapport final.

Étant donné que la collecte de données s'est déroulée durant l'implantation du PAG dans un laps de temps déterminé (d'octobre 2009 à décembre 2010), elle donne lieu à un portrait synchronique de la mise en œuvre du PAG pendant cette période. La démarche ne permet pas de rendre compte de la progression de la mise en œuvre du PAG ni de tous les ajustements ou changements qui ont pu y être apportés une fois la collecte de données terminée. Précisons également que cette évaluation portait uniquement sur l'implantation, la mesure des effets n'étant pas considérée.

Par ailleurs, trois études connexes réalisées par des chercheurs externes permettent une meilleure appréciation de la mise en œuvre du PAG.

Une première étude a été menée par l'Organisation panaméricaine de la santé, en collaboration avec le MSSS, sur le cas du PAG.[45] Elle portait spécifiquement sur l'approche pangouvernementale, c'est-à-dire une stratégie de gestion qui s'appuie sur la collaboration et la coordination intersectorielles et qui fait appel aux différents ministères d'un gouvernement et à leurs partenaires en vue de souscrire à un programme conjoint et de partager leurs ressources en vue d'atteindre un objectif commun. L'étude reposait également sur un cadre conceptuel différent de celui de l'évaluation de l'implantation du PAG et qui provenait plutôt de la science politique et de l'administration publique. Dans les faits, cette étude consistait à documenter les stratégies et les mécanismes mis en place par le gouvernement québécois afin de favoriser et de soutenir la collaboration interministérielle inhérente à l'approche pangouvernementale en matière de santé. Plus particulièrement, elle visait à :

- déterminer les dispositifs de gestion pangouvernementale mis en place par le gouvernement québécois ainsi que les mesures prises en vue de la faciliter et de résoudre les problèmes rencontrés;
- consolider le cadre conceptuel élaboré afin d'analyser les conditions de succès de l'approche pangouvernementale en matière de santé.

Aux fins de cette étude, deux méthodes de collecte d'informations ont été utilisées, soit une revue documentaire et une série d'entretiens individuels semi-dirigés. Un rapport préliminaire a été produit, mais la publication officielle n'a pas encore été faite.

En 2011, en parallèle de cette première étude, une étudiante à la maîtrise a mené une sous-étude intitulée *La notion de leadership dans le cadre de la gouvernance interministérielle pour la promotion des saines habitudes de vie : les perspectives des hautes autorités politiques*.[46] Cette sous-étude a permis de consulter les autorités politiques concernées par le PAG afin de connaître leur point de vue sur la notion de leadership et quant au leadership nécessaire dans un programme interministériel tel que le PAG. Les questions de recherche étaient les suivantes :

---

[45] Saint-Pierre, L. (2012). *L'approche pangouvernementale pour la santé. Le cas du Plan d'action gouvernemental pour la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes liés au poids du Québec*, Centre collaborateur de l'OMS pour les politiques relatives à la prévention des maladies chroniques non transmissibles, Agence de santé publique du Canada et Organisation panaméricaine de la santé, document inédit.

[46] Bernier, S. (2011). *La notion de leadership dans le cadre de la gouvernance interministérielle pour la promotion des saines habitudes de vie : les perspectives des hautes autorités politiques*, étude exploratoire menée dans le cadre de la maîtrise internationale pour le leadership en santé (IMHL), Université McGill, Montréal.

- Quelle est la conception de la notion de leadership des hautes autorités politiques concernées par le PAG?
- Quelle est la perception de ces autorités quant au leadership nécessaire pour assurer un engagement interministériel assidu?
- Quelle forme de leadership est nécessaire pour faire la promotion des saines habitudes de vie dans la population québécoise, telle que promue par le PAG?

Enfin, un autre rapport, produit à la demande de la Table de concertation nationale en promotion-prévention (décrite plus tôt) en 2012, a porté sur le palier régional.[47] Ce projet visait les objectifs suivants :

- dresser un état de situation et effectuer une lecture diagnostique du travail intersectoriel dans les tables intersectorielles régionales sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV);
- établir les forces et les limites de la mobilisation, des processus qui y ont cours et les besoins de soutien qui s'y rattachent sur le plan du transfert des connaissances et du développement des compétences;
- prioriser, planifier et déployer des stratégies de soutien pertinentes, en rapport avec l'optimisation et la pérennisation des tables intersectorielles.

[47] LELIÈVRE, P. (2012). *Projet de soutien aux Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie (TIR SHV). Élaboré dans le cadre du déploiement du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, « Investir pour l'avenir » (PAG)*, projet demandé par la Table de concertation nationale en prévention-promotion.

6 BILAN DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS

Les résultats suivants font état de la participation des membres aux rencontres des différents comités interministériels du PAG concernant la période du 1er avril 2009 au 31 décembre 2012. Les mandats propres à chacun de ces comités sont présentés dans l'annexe F.

6.1 Comité des sous-ministres adjoints[48]

Le comité des sous-ministres adjoints (SMA) est composé de 12 hauts gestionnaires issus des ministères et des organismes engagés dans le PAG.[49] Le rôle du comité est d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PAG au gouvernement du Québec et dans les réseaux des différents ministères et organismes afin d'atteindre les objectifs dans le délai prévu.

Durant la période couverte par le présent bilan, le comité s'est réuni à 9 reprises. La figure 8 montre le taux moyen de participation aux rencontres dans l'ensemble des ministères et organismes, lequel varie de 58 % à 87 % selon l'année.

Figure 8 – Taux de participation aux réunions du comité des sous-ministres adjoints, 2006 à 2012

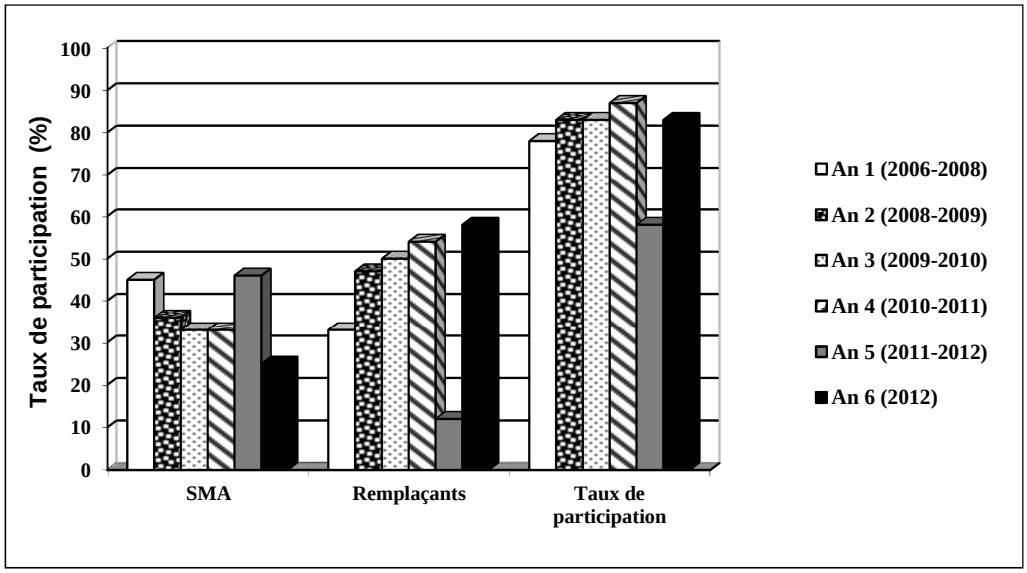

Plus particulièrement, le taux moyen de participation des SMA aux rencontres de leur comité varie de 25 % à 46 %, selon le ministère ou l'organisme et selon l'année. Le taux moyen de participation des remplaçants varie quant à lui de 12 % à 58 % au cours de la même période.

Depuis le début de la mise en œuvre jusqu'en 2011-2012 (l'an 5), les SMA ont pu être accompagnés ou remplacés, lors des réunions, par des gestionnaires intermédiaires ou des professionnels de leur organisation (ministère ou organisme). La création du comité des

[48] Le terme sous-ministres adjoints (SMA) est employé pour désigner les hauts gestionnaires des ministères et des organismes qui participent à ce comité.

[49] Ce groupe de douze SMA est composé de dix hauts gestionnaires des ministères et des organismes concernés, du président de l'OPC et du directeur scientifique de l'INSPQ. Le MELS y est représenté par deux SMA, membres du comité (volet « éducation » et volet « loisir et sport »).

gestionnaires (voir la section 1.1) visait entre autres à mieux diriger les demandes, c'est-à-dire vers l'instance décisionnelle la plus appropriée. Ainsi, en sollicitant les gestionnaires à participer à quatre réunions annuelles, la fréquence des réunions des SMA a été réduite (environ une à deux rencontres par année). Toutefois, au même moment, une règle ne permettant plus de se faire remplacer a été adoptée unanimement par le comité des SMA. L'accompagnement ou les remplacements ne sont survenus qu'exceptionnellement au cours de l'an 5, mais ont recommencé au cours de l'an 6 sans autorisation officielle.

6.2 Comité des gestionnaires

Le comité des gestionnaires est composé d'un gestionnaire de chacun des ministères et organismes engagés dans le PAG[50]. La fonction de ce comité est de faire le pont entre le comité des SMA et celui des répondants ministériels dans la mise en œuvre du PAG au gouvernement du Québec et dans les réseaux des différents ministères et organismes, afin d'atteindre les objectifs dans le délai prévu.

Au cours de la période couverte par le présent bilan, le comité des gestionnaires s'est réuni à 4 reprises. La figure 9 présente les taux moyens de participation aux rencontres concernant l'ensemble des ministères et des organismes concernés, lequel varie de 81 % à 83 % selon l'année.

Figure 9 – Taux de participation aux réunions du comité des gestionnaires, 2011 à 2012

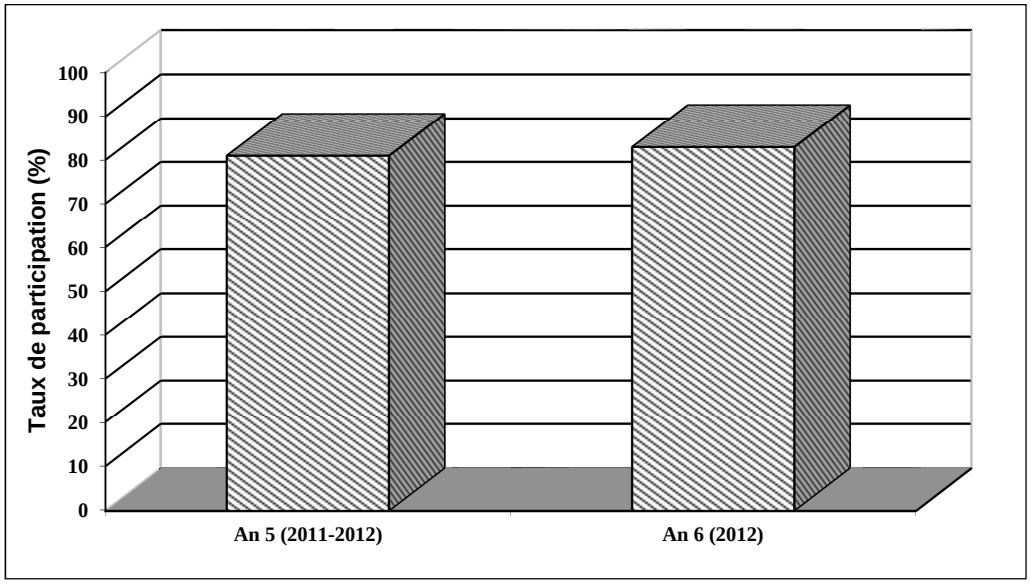

De plus, il est intéressant de souligner la variation du taux de participation entre les différents ministères et organismes. Au cours de la période, le taux de participation varie de 33 % à 100 % selon le ministère ou l'organisme et selon l'année.

[50] Comme c'est le cas dans le comité des SMA, le MELS est représenté par deux gestionnaires dans le comité des gestionnaires (volet « éducation » et volet « loisir et sport »).

6.3 Comité des répondants ministériels

De nature plus opérationnelle, le comité des répondants ministériels est composé d'un représentant professionnel de chacun des ministères et organismes engagés dans le PAG.[51] Le rôle de ce comité est d'assurer la mise en œuvre des actions du PAG afin d'atteindre les objectifs dans le délai prévu.

Déjà actif au moment de l'élaboration du PAG en 2006, ce comité tient des rencontres à un rythme régulier. Au cours de la période couverte par le présent bilan, le comité des répondants ministériels s'est réuni à 18 reprises.

La figure 10 présente le taux moyen de participation aux rencontres du comité des répondants ministériels concernant l'ensemble des ministères et des organismes concernés, lequel varie de 77 % à 87 %, selon l'année. Au cours des dernières années de mise en œuvre du PAG, on remarque une certaine stabilité du taux de participation.

Figure 10 – Taux de participation aux réunions du comité des répondants ministériels, 2006 à 2012

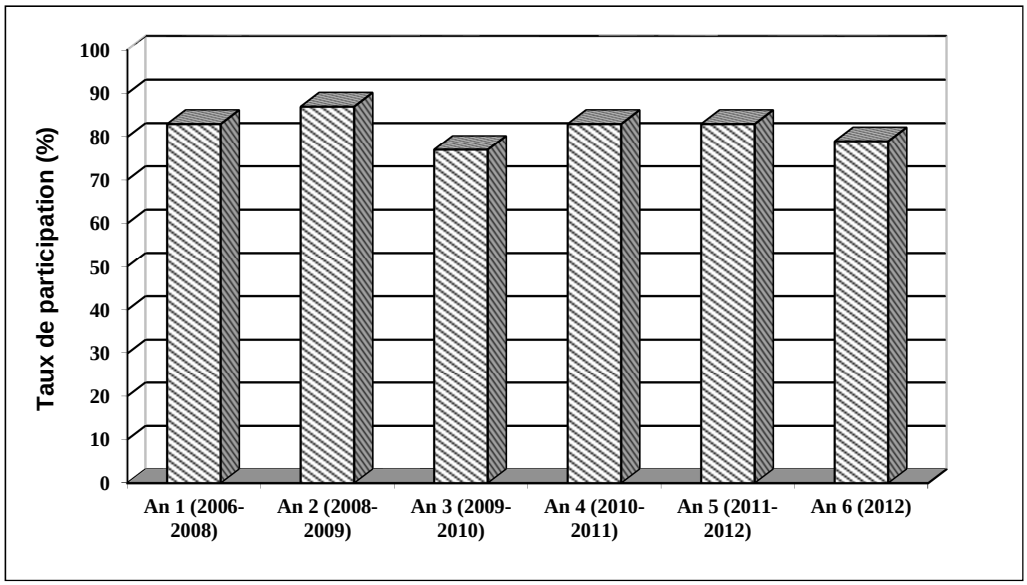

Il faut souligner ici la constance de l'engagement des répondants ministériels, sur lesquels repose, en somme, une bonne partie de la continuité exigée par la mise en œuvre du PAG. Encore une fois, la mobilité et le taux élevé de rotation du personnel (départs à la retraite, changements de mandat, nouvelles affectations, etc.) sont de nature à ralentir l'efficacité de ce groupe.

De plus, il est intéressant de souligner la très grande variation du taux de participation entre les différents ministères et organismes. Au cours de la période, le taux de participation varie de 40 % à 100 %, selon le ministère ou l'organisme et selon l'année.

[51] Comme c'est le cas dans le comité des SMA et dans le comité des gestionnaires, le MELS est représenté par deux répondants ministériels dans le comité des répondants ministériels (volet « éducation » et volet « loisir et sport »).

6.4 Comité d'évaluation

Le rôle du comité d'évaluation est d'assurer la réalisation des travaux d'évaluation du PAG, lequel est mis en œuvre au gouvernement du Québec et dans les réseaux des différents ministères et organismes qui y sont engagés, en vue d'atteindre les objectifs dans le délai prévu. Ce comité a vu le jour en 2008-2009.

Au cours de la période couverte par le présent bilan, le comité d'évaluation s'est réuni à 6 reprises. La figure 11 présente le taux moyen de participation aux rencontres concernant l'ensemble des ministères et des organismes concernés, lequel varie de 69 % à 77 %, selon l'année.[52]

Figure 11 – Taux de participation aux réunions du comité d'évaluation, 2008 à 2012

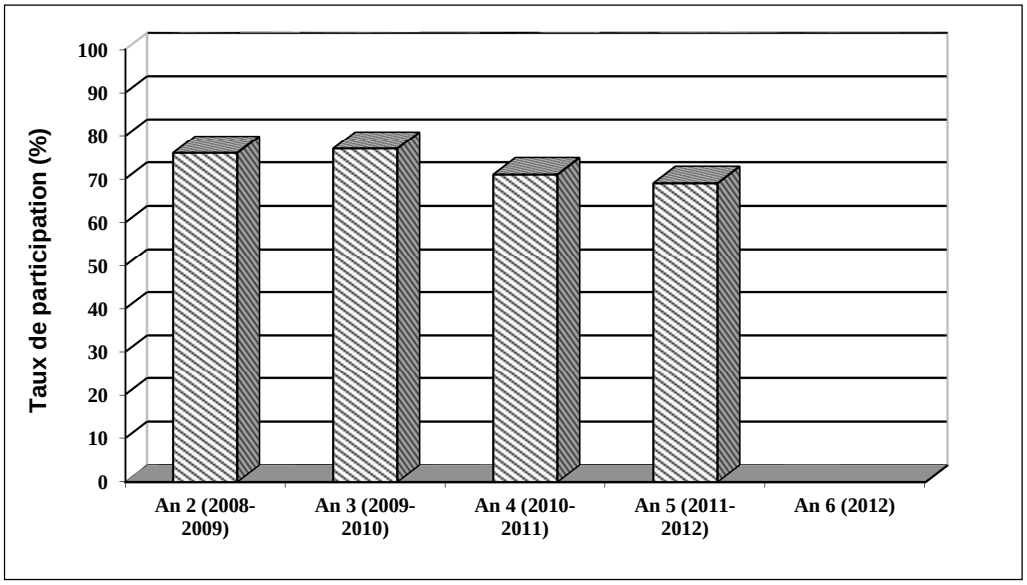

De plus, il est intéressant de souligner la variation du taux de participation entre les différents ministères et organismes. Au cours de la période, le taux de participation varie de 0 % à 100 % selon le ministère ou l'organisme et selon l'année.

[52] Le comité d'évaluation ne s'est pas réuni au cours de la dernière année d'implantation du PAG, soit du 1er avril au 31 décembre 2012.

CONCLUSION

Le présent bilan a donné lieu à une appréciation intéressante de la mise en œuvre des actions du PAG concernant la période du 1er avril 2009 au 31 décembre 2012. Divers constats se dégagent de ce troisième et dernier bilan. Ils sont décrits ci-dessous.

1) L'utilisation d'un nouvel outil informatique de collecte de données et l'ajout de nouvelles questions dans les deux grilles de bilan a facilité le processus de collecte et a permis de bonifier l'information disponible. D'ailleurs, les répondants ministériels ont manifesté leur satisfaction générale à l'égard de la collecte d'information.

2) La mise en œuvre des actions du PAG a connu une progression constante à la suite de la période couverte par le deuxième bilan puisque dans l'ensemble, la mise en œuvre de 89 % des actions était en cours ou était terminée au 31 décembre 2012, soit 24 % de plus par rapport au bilan précédent. La mise en œuvre de plus de la moitié de ces actions (52 %) était terminée au 31 décembre 2012. Bien qu'il s'agisse d'un résultat fort appréciable, on observe un certain plafonnement sur le plan de la mise en œuvre des actions au terme du PAG.

3) Au terme du PAG, les actions du PAG prennent, dans la plupart des cas, la forme de politiques, de cadres de référence, de programmes de financement, d'interventions ou de formations. De plus, les actions ont généralement pour population cible les décideurs ainsi que l'ensemble des ministères et des organismes qui y sont engagés, y compris leurs réseaux respectifs. Quant au nombre de moyens de mise en œuvre des actions, il a augmenté au cours de la période couverte par ce bilan, ce qui montre l'intensité générale avec laquelle les actions sont mises en œuvre.

4) La collaboration interministérielle demeure relativement stable au cours de la période couverte par ce bilan, puisque le taux de collaboration moyen varie de 81 % à 89 %. D'ailleurs, la dernière année d'implantation du PAG affiche le taux de collaboration le plus élevé (89 %). Par ailleurs, au terme du PAG, la mise en œuvre de 41 % des actions nécessitait l'implication des unités régionales et celle de 16 % d'entre elles, celle des unités locales.

5) La nouvelle méthode de calcul du taux de collaboration a permis également de prendre en considération les changements de scénario de responsabilité qui touchaient parfois les actions du PAG au cours de leur mise en œuvre. De 2006 à 2012, le scénario de certaines actions a été remplacé par un scénario où une seule organisation (ministère ou organisme) était responsable de l'action, sans collaborateur. Ainsi, au terme du PAG, les actions auxquelles ce scénario de collaboration était appliqué représentent plus de la moitié (61 %) des actions, et ce, contrairement à ce qui était prévu initialement.

6) En matière de reddition de comptes, moins de la moitié (45 %) des actions faisait l'objet d'un bilan ou d'une évaluation. En revanche, plusieurs rapports ou études ont porté sur la mise en œuvre du PAG. Ainsi, la portée de l'évaluation dépasse celle du PAG, car elle pourra servir aux décideurs responsables de l'implantation d'autres plans d'action gouvernementaux, qui pourront s'en inspirer pour alimenter leur réflexion sur l'amélioration possible des conditions de succès de la mise en œuvre de leurs initiatives.

ANNEXE A – GRILLE DE BILAN – MISE EN ŒUVRE DU PAG EN GÉNÉRAL

GRILLE DE BILAN – MISE EN ŒUVRE DU PAG EN GÉNÉRAL DU 1ER AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2012

SECTION 1. Mécanismes de mise en œuvre du PAG en général

1. Du 1er avril au 31 décembre 2012, y a-t-il eu, dans votre M/O, une ou des rencontre(s) entre les divers intervenants engagés dans la mise en œuvre du PAG?

Une seule proposition peut être sélectionnée.

- Oui, de façon statutaire
- Oui, de façon ad hoc
- Non
- Ne s'applique pas

2. Du 1er avril au 31 décembre 2012, dans votre M/O, le PAG a-t-il fait l'objet de discussions en comité de direction (ou comité regroupant des gestionnaires)?

Une seule proposition peut être sélectionnée.

- Oui
- Non

SECTION 2. Structures de mise en œuvre du PAG

Pour répondre correctement aux questions suivantes, il est important de considérer le terme « collaboration » de façon différente que pour la mise en œuvre d'actions spécifiques. Alors que pour les actions spécifiques, on réfère à la collaboration entre les M/O, les questions suivantes se rapportent plutôt à la collaboration à l'intérieur de votre M/O et dans le cadre de la mise en œuvre générale du PAG.

Par exemple, il peut s'agir de liens avec la table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV), de réunions avec l'ensemble des unités impliquées dans le PAG, d'attentes signifiées qui auraient pu être faites du central vers les unités régionales, etc.

3. Dans les faits, du 1er avril au 31 décembre 2012, y a-t-il eu collaboration des unités régionales (ou agences régionales) de votre M/O pour la mise en œuvre du PAG?

Une seule proposition peut être sélectionnée.

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

4. Dans les faits, du 1er avril au 31 décembre 2012, y a-t-il eu collaboration des unités locales (ou agences locales) de votre M/O pour la mise en œuvre du PAG?

Une seule proposition peut être sélectionnée.

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

5. Décrivez comment l'unité centrale, les unités régionales (ou agences régionales) et les unités locales (ou agences locales) sont reliées en ce qui concerne la mise en œuvre du PAG?

Pour ce faire, vous pouvez donner un exemple concret de situation où les différentes unités ont collaboré entre elles.

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Oui » à la question 3 OU « Oui » à la question 4.

SECTION 3. Activités de communication sur le PAG en général

6. Du 1er avril au 31 décembre 2012, votre M/O a-t-il réalisé une ou plusieurs activité(s) de communication concernant le PAG en général?

Une seule proposition peut être sélectionnée.

- Oui
- Non

7. Quel était le public cible de cette ou ces activité(s) de communication?

Vous pouvez sélectionner plus d'une réponse.

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Oui » à la question 6.

- Unité centrale du M/O
- Unités régionales ou agences régionales du M/O
- Unités locales ou agences locales du M/O
- Partenaires
- Grand public
- Autres

8. Quel(s) moyen(s) de communication a(ont) été utilisé(s)?

Vous pouvez sélectionner plus d'une réponse.

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Oui » à la question 6.

- Communiqué de presse
- Conférence de presse
- Salon, colloque, symposium, forum, etc.
- Imprimés (affiche, dépliant, signet, objet promotionnel, etc.)
- Diffusion Web (Internet, intranet, bulletin électronique, etc.)
- Matériel audiovisuel (CD, DVD, etc.)
- Rencontre de groupes d'intérêt
- Autres

SECTION 4. Commentaires concernant la mise en œuvre générale du PAG

9. Du 1er avril au 31 décembre 2012, quelle est selon vous l'initiative prometteuse dont vous êtes le plus fier?

10. Avez-vous d'autres commentaires concernant la mise en œuvre générale du PAG?

Une seule proposition peut être sélectionnée. Si oui, une boîte de dialogue apparaît afin de saisir la réponse.

- Oui, lesquels?
- Non

SECTION 5. Actions ou initiatives « extra-PAG »

Certaines actions sont inscrites en préambule au PAG ou découlent d'actions du PAG sans y être explicitement libellées. Ces actions peuvent avoir une portée importante. Il peut s'agir d'actions comme la modification des menus au casse-croûte ou à la cafétéria de l'édifice gouvernemental, de l'amélioration de l'offre alimentaire contenue dans les machines distributrices, l'installation de douches ou d'une salle d'activité physique, la tenue d'événements spéciaux en lien avec les saines habitudes de vie, etc.

11. Du 1er avril au 31 décembre 2012, est-ce que votre M/O a mis en œuvre des actions ou initiatives de ce type?

Une seule proposition peut être sélectionnée. Si oui, une boîte de dialogue apparaît afin de saisir la réponse.

- Oui, lesquelles?
- Non

SECTION 6. Identification de la personne ayant complété la grille

12. Veuillez inscrire votre nom pour attester la véracité des données saisies dans cette grille pour le M/O concerné.

ANNEXE B – GRILLE DE BILAN – MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES

GRILLE DE BILAN – MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES DU 1ER AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2012

SECTION 1. Identification de l'action

1. Quel est le numéro de l'action visée?

Une seule proposition peut être sélectionnée puisque le responsable ministériel se branche directement au questionnaire à l'aide d'un NIP unique. Par conséquent, le responsable ministériel ne voit pas la question et passe obligatoirement à la section 2 du questionnaire. Les choix de réponses ne contiennent pas le chiffre 56.

- 1
- 2
- 3
- […]
- 75
- Charte

SECTION 2. Description générale de l'action

2. Les données recueillies l'an dernier indiquent que la mise en œuvre de l'action [réponse de la question 1] était [non débutée ou débutée, mais non terminée].

Au 31 décembre 2012, où se situait la mise œuvre de cette action?

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Non débutée » OU « Débutée, mais non terminée » en ce qui concerne le bilan An 5. Une seule proposition peut être sélectionnée. Choix de réponse variable selon les données saisies l'an dernier. Seuls les choix de réponse pertinents s'afficheront. Voici néanmoins l'ensemble des choix possibles :

- Non débutée
- Débutée, mais non terminée
- Terminée

3. Les données recueillies l'an dernier indiquent que la mise en œuvre de l'action [réponse de la question 1] était terminée.

Afficher cette question seulement si la réponse était « Terminée » en ce qui concerne le bilan An 5.

4. Pour quelle(s) raison(s) la mise en œuvre de cette action n'est-elle pas débutée?

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Non débutée » à la question 2.

5. Depuis quand la mise en œuvre de cette action est-elle débutée?

Veuillez sélectionner une date comprise du 1er avril au 31 décembre 2012. Si vous ignorez la date précise, veuillez indiquer le 1er jour du mois.

Vous pouvez utiliser le calendrier ou entrer directement la date en commençant par l'année, le mois et le jour (aaaa-mm-jj).

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Non débutée » en ce qui concerne le bilan An 5 ET « Débutée, mais non terminée » à la question 2.

- AFFICHER CALENDRIER

6. Dans ce cas, depuis quand la mise en œuvre de cette action est-elle terminée?

Veuillez sélectionner une date comprise du 1er avril au 31 décembre 2012. Si vous ignorez la date précise, veuillez indiquer le 1er jour du mois.

Vous pouvez utiliser le calendrier ou entrer directement la date en commençant par l'année, le mois et le jour (aaaa-mm-jj).

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Terminée » à la question 2.

- AFFICHER CALENDRIER

7. [Les données recueillies l'an dernier indiquent que le degré de mise en œuvre de l'action [réponse de la question 1] se situait [entre le début et le tiers ou entre le tiers et les deux tiers ou entre les deux tiers et presque terminée]. Un an plus tard, au 31 mars 2012], [le degré de mise en œuvre de cette action se situait toujours : ou quel était le degré de mise en œuvre de cette action?]

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Débutée, mais non terminée » à la question 2. Une seule proposition peut être sélectionnée. Choix de réponse variable selon les données saisies l'an dernier. Seuls les choix de réponse pertinents s'afficheront. Voici néanmoins l'ensemble des choix possibles :

- Entre le début et le tiers
- Entre le tiers et les deux tiers
- Entre les deux tiers et presque terminée

8. Pour quelle(s) raison(s) la mise en œuvre de cette action n'est-elle pas terminée?

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Débutée, mais non terminée » à la question 2.

9. Au 31 décembre 2012, quelle était la nature de l'action?

Vous pouvez sélectionner plus d'une réponse.

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Débutée, mais non terminée » OU « Terminée » à la question 2.

- Projet pilote
- Politique
- Cadre de référence
- Programme d'intervention
- Programme de financement
- Campagne de promotion
- Autres

10. Au 31 décembre 2012, quelle était la population cible de cette action?

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Débutée, mais non terminée » OU « Terminée » à la question 2.

11. Avez-vous d'autres commentaires concernant la mise en œuvre, la nature ou la population cible de l'action [réponse de la question 1]?

Cette question s'adresse à tous.

- - Oui, lesquels?
- - Non

SECTION 3. Moyens utilisés pour la mise en œuvre de l'action

12. Du 1er avril au 31 décembre 2012, quels ont été les moyens utilisés pour assurer la mise en œuvre de l'action [réponse de la question 1]?

Vous pouvez sélectionner plus d'une réponse.

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Débutée, mais non terminée » ou « Terminée » à la question 2.

- Élaboration d'un modèle logique (raison d'être, objectifs, cibles, etc.)
- Évaluation des besoins
- Activité de démarchage auprès de partenaires potentiels (sondage, sollicitation de partenaires, travail d'influence, échanges, discussions, etc.)
- Activité de production et de mise en valeur du savoir (portrait ou état de la situation, développement d'activités, recherche, avis scientifique, publications, portail, veille scientifique, etc.)
- Activité de communication (allocutions, conférences, activités promotionnelles, publications, plan de communication, communiqués de presse, vidéos, capsules médiatiques, articles, développement d'outils ou de matériel comme un guide, une trousse, un répertoire, etc.)
- Activité de formation
- Activité interne (réunion de travail, bilan, gestion de programme d'aide financière, etc.)
- Suivi du processus d'implantation
- Autres

13. Avez-vous d'autres commentaires concernant les moyens utilisés pour la mise en œuvre de l'action [réponse de la question 1]?

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Débutée, mais non terminée » ou « Terminée » à la question 2.

- Oui, lesquels?
- Non

SECTION 4. Responsabilité et collaboration entre les différents M/O

14. Le [nom du M/O responsable] est identifié dans le PAG comme responsable de l'action [réponse de la question 1]. Au 31 décembre 2012, y avait-il eu transfert de responsabilité à un autre M/O?

Pour répondre à cette question, veuillez considérer que le M/O responsable d'une action agit à titre de leader en s'assurant d'initier le travail et de susciter la contribution des collaborateurs (s'il y a lieu) afin de mener à bien l'action.

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Débutée, mais non terminée » ou « Terminée » à la question 2, ou si encore la réponse était « Terminée » en ce qui concerne le bilan An 5. Une seule proposition peut être sélectionnée.

- - Oui, un autre M/O agit maintenant à titre de responsable
- - Non, le même M/O agit toujours à titre de responsable

15. Dans ce cas, quel est le M/O qui assure véritablement la responsabilité de l'action?

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Oui, un autre M/O agit maintenant à titre de responsable » à la question 14. Une seule proposition peut être sélectionnée. Exclure de la liste le M/O identifié comme responsable de l'action dans le PAG.

- MAMOT
- MAPAQ
- MCE – Secrétariat à la jeunesse
- MELS
- MESS
- MF
- MJ – OPC
- MSSS
- MTQ
- INSPQ
- Secrétariat à la condition féminine

16. Dans quel contexte ce transfert de responsabilité a-t-il eu lieu?

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Oui, un autre M/O agit maintenant à titre de responsable » à la question 14.

17. [Lors de la dernière année de mise en œuvre de cette action ou du 1er avril au 31 décembre 2012], y a-t-il eu un ou des M/O ayant agi à titre de coresponsable(s) de l'action [réponse de la question 1]?

Pour répondre à cette question, veuillez considérer que le M/O coresponsable d'une action soutient le M/O responsable en prenant certaines décisions, sans toutefois agir à titre de leader de l'action. Le M/O coresponsable assure une plus grande part de responsabilité comparativement à un M/O collaborateur.

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Débutée, mais non terminée » ou « Terminée » à la question 2. Une seule proposition peut être sélectionnée.

- Oui
- Non

18. Indépendamment de ce qui est écrit dans le PAG, quel a été le coresponsable (ou quels ont été les coresponsables) de l'action [réponse de la question 1] [au cours de la dernière année de mise en œuvre ou pour la période du 1er avril au 31 décembre 2012]?

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Oui » à la question 17. Toutes les propositions peuvent être sélectionnées sauf le M/O identifié comme responsable de l'action.

- MAMOT
- MAPAQ
- MCE – Secrétariat à la jeunesse
- MELS

- MESS
- MF
- MJ – OPC
- MSSS
- MTQ
- INSPQ
- Secrétariat à la condition féminine

19. [Lors de la dernière année de mise en œuvre de cette action ou du 1er avril au 31 décembre 2012], y a-t-il eu un ou des M/O ayant agi à titre de collaborateurs(s) de l'action [réponse de la question 1]?

Pour répondre à cette question, veuillez considérer que le M/O collaborateur d'une action soutient le M/O responsable ou coresponsable dans la mise en œuvre de l'action.

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Débutée, mais non terminée » ou « Terminée » à la question 2. Une seule proposition peut être sélectionnée.

- Oui
- Non

20. Indépendamment de ce qui est écrit dans le PAG, quel a été le collaborateur (ou quels ont été les collaborateurs) de l'action [réponse de la question 1] [au cours de la dernière année de mise en œuvre ou pour la période du 1er avril au 31 décembre 2012]?

ATTENTION! Les partenariats externes au gouvernement du Québec ne doivent pas être considérés ici.

Vous pouvez sélectionner plus d'une réponse.

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Oui » à la question 19.

- MAMOT
- MAPAQ
- MCE – Secrétariat à la jeunesse
- MELS
- MESS
- MF
- MJ – OPC
- MSSS
- MTQ
- INSPQ
- Secrétariat à la condition féminine
- BNQ
- Autres

21. Dans les faits, du 1er avril au 31 décembre 2012, avez-vous travaillé de façon constante ou à plusieurs reprises avec [le M/O collaborateur mentionné OU les M/O collaborateurs mentionnés] précédemment?

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Oui » à la question 19. Une seule proposition peut être sélectionnée.

- Oui
- Non, veuillez expliquer

22. Du 1er avril au 31 décembre 2012, y a-t-il eu des partenaires externes impliqués dans la mise en œuvre de l'action [réponse de la question 1]?

Pour répondre à cette question, veuillez considérer qu'un partenaire externe correspond à un organisme non gouvernemental collaborant à la mise en œuvre de l'action.

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Débutée, mais non terminée » ou « Terminée » à la question 2. Une seule proposition peut être sélectionnée.

- Oui, lesquels?
- Non

23. La mise en œuvre des actions spécifiques du PAG peut nécessiter l'engagement du palier régional ou local.

Du 1er avril au 31 décembre 2012, y a-t-il eu participation des unités régionales ou locales [du M/O impliqué ou des M/O impliqués] dans la mise en œuvre de l'action [réponse de la question 1]?

Veuillez cocher toutes les cases correspondantes.

ATTENTION! Pour répondre à cette question, vous êtes invités à consulter le ou les autres M/O impliqué(s) dans la mise en œuvre de cette action, s'il y a lieu.

Choix de réponses variables selon les M/O identifiés comme responsable, coresponsable(s) ou collaborateurs(s). Voici néanmoins l'ensemble des choix possibles :

M/O	Palier régional	Palier local
MAMOT	Case à cocher	Case à cocher
MAPAQ	Case à cocher	Case à cocher
MELS	Case à cocher	Case à cocher
MESS	Case à cocher	Case à cocher
MF	Case à cocher	Case à cocher
MSSS	Case à cocher	Case à cocher
MTQ	Case à cocher	Case à cocher

24. Dans ce cas, veuillez spécifier le nombre d'unités régionales impliquées dans la mise en œuvre de l'action [réponse de la question 1].

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Oui » à l'une des propositions du niveau régional de la question 23. Choix de réponse variable selon les réponses fournies à la question 23. Seuls les choix de réponse pertinents s'afficheront. Voici néanmoins l'ensemble des choix possibles :

M/O	Nombre d'unités régionales
MAMOT	Case réponse
MAPAQ	Case réponse
MELS	Case réponse
MESS	Case réponse
MF	Case réponse
MSSS	Case réponse
MTQ	Case réponse

25. Avez-vous d'autres commentaires concernant la responsabilité ou la collaboration de l'action [réponse de la question 1]?

Cette question s'adresse à tous.

- Oui, lesquels?
- Non

SECTION 5. Autres commentaires concernant la mise en œuvre de l'action

26. Avez-vous d'autres commentaires concernant la mise en œuvre de l'action [réponse de la question 1] (ex. : événements imprévus ayant influencé positivement ou négativement la mise en œuvre de l'action, bonnes pratiques, etc.)?

Cette question s'adresse à tous.

- Oui, lesquels?
- Non

SECTION 6. Suivi de l'action

27. Le terme « suivi » réfère aux mesures entreprises afin de poursuivre les échanges ou les travaux au-delà du plan initial de mise en œuvre de l'action spécifique. Seules les actions dont la mise en œuvre est terminée peuvent faire l'objet d'un suivi.

Au 31 décembre 2012, est-ce que l'action [réponse de la question 1] faisait l'objet d'un suivi (réunions d'équipe, comité de travail, activités de communication, poursuite des travaux de financement, etc.)?

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Terminée » à la question 2 ou si encore la réponse était « Terminée » en ce qui concerne le bilan An 5. Une seule proposition peut être sélectionnée.

- Oui, spécifiez
- Non

28. Au 31 décembre 2012, quel(s) est(sont) le(s) M/O impliqué(s) dans le suivi de l'action [réponse de la question 1]?

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Oui » à la question 27.

Choix de réponses variables selon les M/O identifiés comme responsable, coresponsable(s) ou collaborateurs(s). Voici néanmoins l'ensemble des choix possibles :

- MAMOT
- MAPAQ
- MCE – Secrétariat à la jeunesse
- MELS
- MESS
- MF
- MJ – OPC
- MSSS
- MTQ
- INSPQ
- Secrétariat à la condition féminine
- BNQ
- Autres

29. Avez-vous d'autres commentaires concernant le suivi de l'action [réponse de la question 1]?

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Oui » à la question 27.

- Oui, lesquels?
- Non

SECTION 7. Bilan et évaluation de l'action

30. Le terme « évaluation » réfère à une méthode systématique et objective de collecte, d'analyse et d'utilisation de l'information issue d'un projet, d'un programme ou d'une politique en vue de déterminer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, les impacts ou la pérennité des effets obtenus.

Quant à lui, le terme « bilan » réfère à la notion de compte-rendu administratif visant à décrire les ressources consenties et les activités réalisées annuellement dans le cadre d'un projet, d'un programme ou d'une politique en vue de sa bonne gestion.

ATTENTION! Pour répondre aux questions de cette section, vous êtes invités à consulter le répondant ou l'agent d'évaluation ministériel responsable de cette action.

Au 31 décembre 2012, l'action [réponse à la question 1] faisait-elle l'objet d'une évaluation ou d'un bilan par [le M/O impliqué ou les M/O impliqués] ou par l'entremise de chercheur(s) ou d'évaluateur(s)?

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Débutée, mais non terminée » ou « Terminée » à la question 2, ou si encore la réponse était « Terminée » en ce qui concerne le bilan An 5. Une seule proposition peut être sélectionnée.

- Aucune évaluation ou aucun bilan n'était prévu
- Au moins une évaluation ou un bilan était prévu (à venir)
- Au moins une évaluation ou un bilan était en cours
- Au moins une évaluation ou un bilan était terminé

31. De quel type d'évaluation (bilan) s'agit-il?

Vous pouvez sélectionner plus d'une réponse.

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Au moins une évaluation ou un bilan était prévu (à venir) » ou « Au moins une évaluation ou un bilan était en cours » ou « Au moins une évaluation ou un bilan était terminé » à la question 30.

- Compte-rendu administratif
- Évaluation des besoins
- Évaluation de la théorie (modèle logique, etc.)
- Évaluation d'implantation
- Évaluation des résultats
- Évaluation d'efficience (analyse coûts-bénéfices, etc.)
- Autres

32. Au terme de cette évaluation ou de ce bilan, y a-t-il eu production d'un rapport?

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Au moins une évaluation ou un bilan était terminé » à la question 30. Une seule proposition peut être sélectionnée.

- Oui, le rapport est rendu public
- Oui, mais le rapport est réservé à un usage interne
- Non, aucun rapport n'a été produit

33. Avez-vous d'autres commentaires concernant la reddition de comptes ou l'évaluation de l'action [réponse de la question 1]?

Répondre à cette question seulement si la réponse était « Au moins une évaluation ou un bilan était prévu (à venir) » ou « Au moins une évaluation ou un bilan était en cours » ou « Au moins une évaluation ou un bilan était terminé » à la question 30.

- Oui, lesquels?
- Non

SECTION 8. Identification du M/O et de la personne qui ont complété la grille

34. [Vous attestez ou Le ministère responsable de l'action [réponse à la question 1] atteste] de la véracité des données qui se trouvent dans cette grille.

Veuillez inscrire le nom de la personne pour le ministère concerné.

Choix de réponses variables selon le M/O identifié comme responsable de l'action. Voici néanmoins l'ensemble des choix possibles :

- MAMOT
- MAPAQ
- MCE – Secrétariat à la jeunesse
- MELS
- MESS
- MF
- MJ – OPC
- MSSS
- MTQ
- INSPQ
- Secrétariat à la condition féminine

ANNEXE C – GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT – BILAN DE L'AN 6

GRILLES DE BILAN MISE EN ŒUVRE DU PAG EN GÉNÉRAL ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES

BILAN COUVRANT LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2012

Table des matières

Introduction 1

1. Accéder aux grilles de bilan 2

2. Naviguer dans les grilles 3
   2.1 Bouton PRÉCÉDENT 3
   2.2 Bouton SUIVANT 3
   2.3 Bouton RETOUR AU DÉBUT 3
   2.4 Bouton QUITTER 3
   2.5 Bouton SOUMETTRE 3
   2.6 Bouton AIDE 3

3. Compléter les grilles en plusieurs périodes 4
   3.1 Enregistrement des données 4
   3.2 Débranchement 4
   3.3 Accès à une grille partiellement remplie 4

4. Valider le contenu des grilles 5
   4.1 Rappel des différents scénarios de collaboration 5
   4.2 Validation auprès des coresponsables et collaborateurs 6
   4.3 Validation auprès des gestionnaires 7

5. Soumettre les grilles aux évaluateurs 7

6. Imprimer les grilles 8

7. Autres questions fréquentes 8
   7.1 Validation automatique des réponses durant le sondage 8
   7.2 Nettoyage des données 9
   7.3 Questions ouvertes et tableaux 9
   7.4 Questions relatives aux activités de bilan et d'évaluation 9
   7.5 Aide 10

Conclusion 10

ANNEXE A – Liste des personnes responsables de compléter la grille PAG en général

ANNEXE B – Liste des personnes responsables de compléter la grille Actions spécifiques

Introduction

Tel que prévu dans le PAG[53], le ministère de la Santé et des Services sociaux procède à la collecte de données qui serviront par la suite à la rédaction d'un bilan annuel. Afin d'estimer le rythme d'implantation, d'évaluer le parcours qui reste à compléter et surtout d'apprécier dans quelle mesure les engagements pris par les différents partenaires sont en voie d'être réalisés, votre collaboration est de mise. En effet, les personnes impliquées dans la coordination et la mise en œuvre des actions sont les mieux placées pour exprimer l'état des travaux.

Cet aide-mémoire a été conçu pour soutenir les personnes responsables de répondre aux grilles de bilan. Vous êtes donc invités à consulter cet aide-mémoire avant et pendant que vous remplirez l'une ou l'autre des deux grilles.

[53] MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2006). *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir*, ministère de la Santé et des Services sociaux.

1. Accéder aux grilles de bilan

Deux types de grilles sont disponibles relativement à la reddition de compte de l'an 6 qui a lieu cette année du 21 janvier au 18 mars 2013 :

- Grille de bilan – Mise en œuvre du PAG en général;
- Grille de bilan – Mise en œuvre des actions spécifiques.

Les grilles sont accessibles en tout temps sur Internet à l'aide de l'hyperlien qui vous a été transmis dans le courriel d'invitation du 21 janvier 2013. Au terme de la période de collecte de données, les grilles seront fermées. Par conséquent, vous n'aurez plus accès aux données pour effectuer d'autres modifications.

N.B. En ce qui concerne la grille PAG en général, seuls les responsables ministériels du PAG auront accès à la grille. En ce qui concerne la grille Actions spécifiques, seuls les responsables ministériels des actions spécifiques auront accès à la grille.

Il est déconseillé de retransmettre à une tierce personne l'hyperlien donnant accès à l'une ou l'autre des grilles, quelles qu'en soient les raisons. En effet, si deux personnes se branchent de façon simultanée à une grille en utilisant le même hyperlien, seules les informations saisies par la personne s'étant branchée en premier seront enregistrées dans le système. Les informations saisies par la deuxième personne ne seront pas prises en compte par le système, même si la situation laisse penser le contraire en apparence.

Par conséquent, le partage des accès aux grilles est susceptible de causer des erreurs importantes dans les données. Nous recommandons plutôt que la personne responsable de remplir la grille recueille l'information auprès des personnes concernées au lieu de demander à celles-ci de saisir l'information directement dans la grille.

NB. Si vous éprouvez des difficultés à vous brancher, veuillez joindre le soutien technique afin de nous en aviser le plus tôt possible (voir section 7.5).

2. Naviguer dans les grilles

La barre de navigation est constituée des 6 boutons suivants :

Bouton	Description
2.1 Bouton PRÉCÉDENT 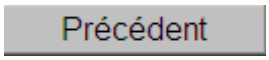	Ce bouton est situé dans la barre de navigation et permet de revenir à la question précédente.
2.2 Bouton SUIVANT 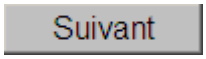	Ce bouton est situé dans la barre de navigation et permet de passer à la question suivante.
2.3 Bouton RETOUR AU DÉBUT 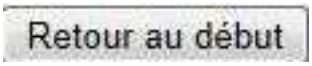	Ce bouton est situé dans la barre de navigation et permet de retourner au début de la grille à n'importe quel moment durant le sondage. Attention, si vous cliquez sur ce bouton alors que vous avez dépassé la question relative à l'envoi d'une copie électronique, vous allez générer de nouveau un courriel à toutes les personnes concernées.
2.4 Bouton QUITTER 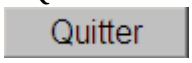	Ce bouton est situé dans la barre de navigation et permet de quitter la grille à n'importe quel moment durant le sondage. Attention, vous devez toujours utiliser ce bouton pour quitter la grille en cours de sondage afin d'y revenir plus tard.
2.5 Bouton SOUMETTRE 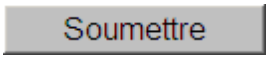	Ce bouton sert à indiquer aux évaluateurs que la grille a été complétée. Il n'apparaît dans la barre de navigation qu'à la dernière question de chaque grille.
2.6 Bouton AIDE	Ce bouton est disponible en tout temps et situé au bas de la fenêtre, contrairement aux autres boutons. En cas de problème, il permet d'avoir accès aux informations concernant le soutien technique.

3. Compléter la grille en plusieurs périodes

3.1 Enregistrement des données

L'information relative à une question est sauvegardée automatiquement à chaque fois que vous cliquez sur le bouton suivant afin de passer à la question suivante. Par conséquent, il n'existe aucune procédure particulière afin de sauvegarder les données durant le sondage.

3.2 Débranchement

Étant donné que l'information est sauvegardée au fur et à mesure que vous répondez aux questions (voir section 3.1), il est possible de quitter les deux grilles à n'importe quel moment. Par conséquent, les grilles de bilan peuvent être remplies en plusieurs périodes. Mais vous devez opter pour la bonne procédure afin de quitter une grille en cours de sondage.

Pour ce faire, veuillez toujours cliquer sur le bouton QUITTER situé dans la barre de navigation. Après avoir actionné le bouton, le système vous débranchera automatiquement de la grille dans laquelle vous vous trouvez.

3.3 Accès à une grille partiellement remplie

Pour accéder à une grille partiellement remplie, veuillez utiliser l'hyperlien fourni dans le courriel d'invitation afin de vous connecter de nouveau à la grille. Étant donné que la grille n'est pas encore complétée, le système vous ramènera à la dernière question répondue. Pour retourner au début du questionnaire, veuillez cliquer sur le bouton RETOUR AU DÉBUT.

4. Valider le contenu des grilles

4.1 Rappel des différents scénarios de collaboration (mise en œuvre des actions spécifiques)

Afin de mieux comprendre le rôle de chacun dans le bilan du PAG, il est important de se rappeler que pour chacune des actions, un scénario de mise en œuvre a été clairement établi lors de la publication du plan d'action en 2006. En effet, quatre scénarios sont possibles (figure 1) :

1) Un seul ministère est responsable, sans aucun collaborateur;

2) Deux ou plusieurs ministères sont coresponsables, sans aucun collaborateur;

3) Un seul ministère est responsable, avec un ou des ministère(s) collaborateur(s);

4) Deux ou plusieurs ministères sont coresponsables, avec un ou des ministère(s) collaborateur(s).

Figure 1 – Scénarios de collaboration de la mise en œuvre

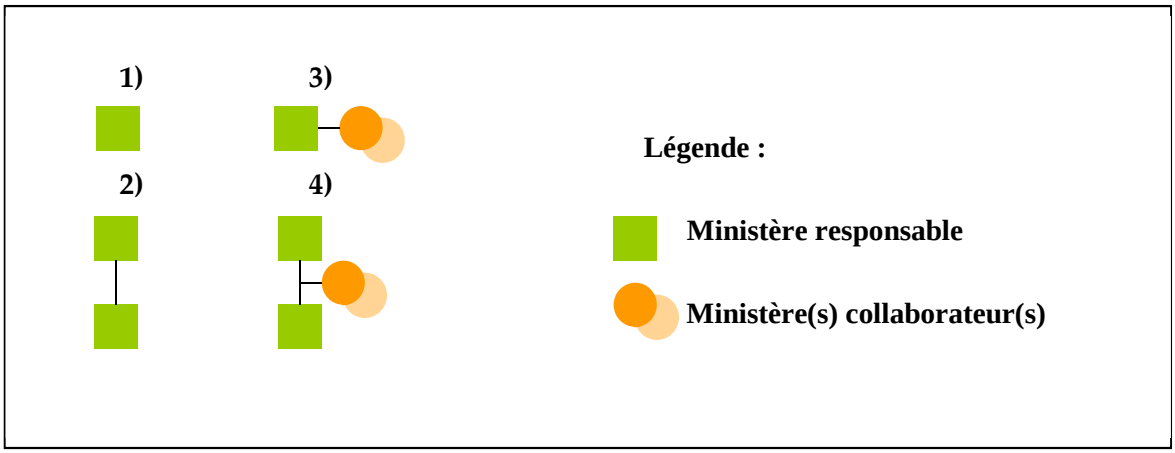

Afin que les données recueillies pour l'an 6 soient les plus représentatives possible, les grilles devront être validées par tous les ministères et organismes engagés dans la mise en œuvre d'une action. Ce processus exige donc que les ministères et organismes coresponsables ou collaborateurs d'une action aient aussi pris connaissance et validé les informations saisies dans la grille Actions spécifiques avant de la soumettre aux évaluateurs. S'il y a désaccord, tous les ministères et organismes engagés dans l'action doivent discuter et s'entendre entre eux afin de convenir d'une réponse conjointe.

Tableau 1 – Définitions relatives à la collaboration

Rôle	Définition
Responsable	Le M/O responsable d'une action agit à titre de leader en s'assurant d'initier le travail et de susciter la contribution des collaborateurs (s'il y a lieu) afin de mener à bien l'action.
Coresponsable	Le M/O coresponsable d'une action soutient le M/O responsable en prenant certaines décisions, sans toutefois agir à titre de leader de l'action. Le M/O coresponsable assure une plus grande part de responsabilité comparativement à un M/O collaborateur.
Collaborateur	Le M/O collaborateur d'une action soutient le M/O responsable ou coresponsable dans la mise en œuvre de l'action.
Partenaire externe	Tout autre organisme non gouvernemental collaborant à la mise en œuvre de l'action.

4.2 Validation auprès des coresponsables et collaborateurs

En ce qui concerne la grille Actions spécifiques, il est possible que vous ayez à valider le contenu de la grille auprès des coresponsables et collaborateurs de l'action, le cas échéant.

Ainsi, la personne responsable de l'action doit s'assurer que les coresponsables et collaborateurs ont pris connaissance des informations qui se trouvent dans la grille et qu'ils sont en accord avec celles-ci avant de soumettre la grille aux évaluateurs. C'est la raison pour laquelle le responsable de l'action ainsi que les coresponsables et collaborateurs (s'il y a lieu) reçoivent de façon simultanée une copie électronique de la grille afin de s'assurer que les données fassent consensus.

N.B. Il incombe au responsable de l'action d'initier le processus de validation auprès des coresponsables et collaborateurs en les informant que la reddition de compte de l'an 6 du PAG a été lancée et qu'ils recevront prochainement une copie électronique de la grille dans le but de valider l'information qui s'y trouve avant de soumettre la grille aux évaluateurs. Nous recommandons par ailleurs de débuter la saisie des données le plus tôt possible afin de tenir compte des délais occasionnés par le processus de validation auprès des coresponsables et collaborateurs.

4.3 Validation auprès des gestionnaires

Certains ministères et organismes désirent obtenir l'approbation de gestionnaires avant de soumettre les grilles aux évaluateurs.

Ainsi, la personne responsable de remplir une grille doit s'assurer que les gestionnaires concernés ont pris connaissance des informations qui s'y trouvent et qu'ils sont en accord avec celles-ci avant de soumettre la grille aux évaluateurs. Par conséquent, vous pouvez retransmettre aux gestionnaires le courriel que vous avez reçu durant le sondage et contenant l'ensemble des questions-réponses auxquelles vous avez répondu afin de s'assurer que les données fassent consensus auprès des gestionnaires.

N.B. Il incombe à la personne responsable de remplir une grille d'initier le processus de validation auprès des gestionnaires. Nous recommandons de débuter la saisie des données le plus tôt possible afin de tenir compte des délais occasionnés par le processus de validation auprès des gestionnaires.

5. Soumettre les grilles aux évaluateurs

Lorsque vous avez entièrement rempli une grille de bilan, vous devez la soumettre aux évaluateurs afin d'indiquer que vous avez complété la grille. Dans le cas de la grille Actions spécifiques, cette procédure vise également à indiquer que tous les ministères et organismes engagés dans une action spécifique ont validé les informations qui se trouvent dans la grille. Pour soumettre la grille aux évaluateurs, veuillez cliquer sur le bouton soumettre apparaissant à la dernière question de chaque grille.

Après l'envoi des grilles aux évaluateurs, il vous est encore possible d'y accéder pour effectuer des modifications, et ce, jusqu'au 18 mars 2013. Sachez toutefois qu'au terme de la période de collecte de données, les grilles ne seront plus accessibles.

N.B. Si vous n'êtes pas en mesure de soumettre les grilles pour le 18 mars, veuillez joindre le soutien technique afin de nous en aviser le plus tôt possible (voir section 7.5).

6. Imprimer les grilles

L'impression des grilles se fait à l'aide de l'aperçu des questions-réponses qu'il vous sera possible de visionner à l'écran ou des courriels qui vous ont été envoyés par le système dans le but de valider l'information qui se trouve dans les grilles. D'ailleurs, sachez qu'il est possible d'éditer le contenu des courriels dans un logiciel de traitement de texte afin d'en modifier le format ou supprimer les questions superflues, le cas échéant. Sinon, vous pouvez imprimer les courriels tels quels. Il vous est possible de gérer cette étape à votre convenance.

N.B. Il y a parfois un délai entre le moment où les courriels sont générés par le système et celui où vous les recevez dans votre boîte de courrier. Si toutefois vous ne recevez pas les courriels, veuillez joindre le soutien technique afin de nous en aviser le plus tôt possible (voir section 7.5).

7. Autres questions fréquentes

7.1 Validation automatique des réponses durant le sondage

De façon générale, vous devez obligatoirement répondre aux questions dans les deux grilles. D'ailleurs, si vous ne répondez pas à une question obligatoire, il vous sera impossible de passer à la question suivante. De plus, un message d'erreur apparaîtra en rouge afin de vous informer de la situation.

Pour certaines questions, notamment celles où l'on demande de préciser une date, le système valide la réponse en fonction de paramètres. Si vous entrez une donnée invalide, un message d'erreur s'affichera automatiquement à l'écran. Il vous suffit alors de modifier votre réponse en conséquence.

N.B. Si jamais vous n'êtes pas en mesure de répondre immédiatement à une question, nous suggérons alors de quitter la grille et d'y revenir plus tard avec la réponse désirée. En effet, le système calcule le temps d'inactivité durant le branchement et vous déconnectera automatiquement de la grille après 30 minutes si vous n'effectuez aucune saisie de données.

7.2 Nettoyage des données

Les grilles sont constituées d'un certain nombre de questions filtre. Ces questions servent généralement à déterminer si vous avez à répondre à une série de sous-questions découlant de la première.

Étant donné que vous avez la possibilité de modifier vos réponses à n'importe quel moment, si vous modifiez la réponse à une question filtre de telle sorte que vous n'ayez plus à répondre aux sous-questions afin de respecter la logique du questionnaire, toutes les réponses fournies précédemment aux sous-questions seront effacées du système afin de refléter la modification à la question filtre. Cette fonction est appelée le « nettoyage automatique des données » et vise à éviter les réponses incongrues.

7.3 Questions ouvertes et tableaux

Les deux grilles comportent des questions ouvertes. Vous disposez toujours d'un espace suffisant pour répondre aux questions. Si jamais une question ouverte ne s'applique pas à votre cas ou que vous n'avez aucune réponse à donner, veuillez simplement inscrire la mention « ne s'applique pas » ou « aucune réponse » dans la boîte à réponse de la question concernée. Par ailleurs, la grille Actions spécifiques comporte un certain nombre de tableaux dans lesquels vous disposez généralement d'un espace suffisant pour saisir l'information désirée.

7.4 Questions relatives aux activités de bilan et d'évaluation

La grille Actions spécifiques comporte des questions relatives aux activités de bilan et d'évaluation. Il est possible que la personne responsable de remplir la grille ne détienne pas toute l'information lui permettant de répondre à ces questions. Par conséquent, nous invitons les personnes responsables de remplir la grille à consulter les agents d'évaluation concernés au sein de leur ministère ou organisme afin de répondre le plus exactement possible aux questions relatives aux activités de bilan ou d'évaluation.

7.5 Aide

À tout moment, vous pouvez cliquer sur le bouton AIDE situé dans le haut de la fenêtre. Ce bouton mène vers une page Web dans laquelle se trouvent les coordonnées servant à joindre les personnes responsables de la collecte de données de l'an 6 en cas de problème.

N.B. Si jamais vous éprouvez des difficultés avec une grille, nous vous suggérons de quitter la grille et d'y revenir plus tard après avoir reçu l'aide du soutien technique.

En cas de problème, veuillez communiquer avec le soutien technique par téléphone :

Élaine Corbin
Ministère de la Santé et des Services sociaux
(418) 266-8704
ou écrire à l'adresse suivante :
bilanpag@msss.gouv.qc.ca

Conclusion

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs qui assurent la mise en œuvre des actions du PAG et contribuent à la reconnaissance du PAG au sein de la société. Bien qu'étant souvent perçue comme une tâche ingrate, la collecte de données annuelle en vue de la rédaction du bilan permet à tous de prendre connaissance des actions supportées par nos semblables et témoigne des efforts de chacun dans ce projet commun.

Merci à toutes et à tous de votre précieuse collaboration!

ANNEXE D – FAITS SAILLANTS DE L'ÉVALUATION DE LA COLLECTE DE DONNÉES DU BILAN DE L'AN 4 DU PAG

1 Participation au sondage

Le taux de participation au sondage est de 64 % (21 répondants sur une possibilité de 33). Le sondage s'est déroulé du 12 décembre 2011 au 10 janvier 2012.

2 Organisation de la collecte de données

Les six éléments suivants ont servi à évaluer la satisfaction à l'égard de l'organisation de la collecte de données :

- l'utilité d'une session d'information sur le processus de collecte de données (à l'intention des répondants PAG seulement);
- la clarté des consignes dans les courriels d'invitation et de rappel;
- le nombre de courriels d'invitation et de rappel;
- la procédure de collecte de données (le responsable de l'action est le seul à remplir le questionnaire, et les coresponsables ou collaborateurs valident le tout);
- la durée de la collecte de données (8 semaines);
- le soutien technique offert (guide d'accompagnement, courriel et téléphone).

La satisfaction relative à la clarté des consignes et au processus de collecte de données a été la plus élevée (95 % chacune). La satisfaction relative au soutien technique offert (83 %), à la durée de la collecte de données (80 %) et au nombre de courriels d'invitation et de rappel (76 %) était également très élevée. En revanche, la satisfaction à l'égard de la session d'information sur le processus de collecte de données était moins grande, puisque seulement 57 % des répondants se disent satisfaits de cet élément en particulier. Cependant, 14 répondants ont donné leur appréciation de cet élément, alors que 9 répondants ministériels ont effectivement assisté à la session d'information qui a eu lieu le 8 septembre 2011.

Dans l'ensemble, les répondants se disent très satisfaits à l'égard de l'organisation de la collecte de données, mais certains éléments doivent être revus, dont l'utilité d'une session d'information destinée aux répondants ministériels uniquement et le nombre de courriels d'invitation et de rappel. En ce qui concerne la session d'information, les commentaires libres ne permettent pas de préciser les causes de l'insatisfaction de certains répondants, mais il est probable que certains répondants n'aient pas apprécié le fait que la session d'information s'adresse uniquement aux répondants ministériels. À l'heure actuelle, il n'y a aucun moyen de vérifier si l'information transmise aux répondants ministériels se rend bel et bien à toutes les personnes concernées dans les différents ministères et organismes. En ce qui concerne le nombre de courriels de rappel, cet élément est revenu parmi les commentaires libres sur les aspects négatifs de la collecte de données. Certains répondants ont souligné le grand nombre de courriels de rappel. Des ajustements pourront être apportés au processus de collecte de données afin d'éviter de trop solliciter les responsables.

3 Grilles de bilan

Les 14 éléments suivants ont servi à évaluer la satisfaction à l'égard des grilles de bilan :

- l'accès aux grilles (hyperlien unique à chaque grille);
- la navigation dans les grilles (boutons « précédent », « suivant », etc.);
- le temps alloué pour répondre à une question avant la déconnexion automatique (délai de 30 minutes);
- la procédure d'envoi d'une copie électronique des grilles aux ministères et aux organismes responsables, coresponsables et collaborateurs;
- la procédure permettant de quitter une grille en cours de remplissage;
- le nombre de questions par grille;
- l'ordre des questions;

- la pertinence des questions;
- la clarté des questions;
- la pertinence des choix de réponses;
- la clarté des choix de réponses;
- la pertinence des définitions (responsable, coresponsable, collaborateur, évaluation, bilan, etc.);
- la clarté des définitions;
- la mise en forme des grilles (polices de caractères, couleur du texte et de l'arrière-plan, disposition des tableaux, etc.).

La satisfaction à l'égard du temps alloué pour répondre à une question, du nombre de questions par grille et de l'ordre des questions a été la plus élevée (91 %). La satisfaction à l'égard de la procédure permettant de quitter une grille (86 %) et de l'accès aux grilles (81 %) était également très élevée. La satisfaction à l'égard des autres éléments varie toutefois de 57 % à 76 %. La pertinence des questions constitue l'élément dont les répondants se disent le moins satisfaits (57 %), suivi de la pertinence et de la clarté des choix de réponses (62 % chacun) et de la procédure d'envoi d'une copie électronique des grilles (71 %). Quant à la clarté des questions, à la pertinence et la clarté des définitions ainsi qu'à la mise en forme des grilles, la satisfaction à l'égard de ces éléments se situe dans la moyenne (76 % chacun).

Les commentaires libres reflètent ces résultats. Parmi les aspects positifs de la collecte de données, on souligne la convivialité et la facilité avec laquelle s'est déroulée la collecte de l'automne dernier. Parmi les aspects négatifs, il est question notamment des déconnexions nombreuses et involontaires durant le remplissage des grilles de bilan, de la procédure de validation par courriel auprès des coresponsables et des collaborateurs (qui a donné lieu parfois à plusieurs courriels de suite ou à des courriels illisibles) ainsi que la pertinence des questions.

Si les responsables se disent satisfaits, dans l'ensemble, en ce qui concerne les grilles de bilan, certains éléments méritent tout de même une attention particulière. Ainsi, des tests seront effectués en prévision de la prochaine collecte de données afin d'éviter les déconnexions involontaires. Également, la procédure d'envoi d'une copie électronique des grilles nécessite de fournir des explications additionnelles aux responsables, car la plupart des irritants observés résultent en fait d'une utilisation inadéquate des grilles. Enfin, dans la mesure du possible, des ajustements pourront être apportés au contenu des grilles de bilan (notamment dans le choix et dans la formulation de certaines questions ou de certains choix de réponses) afin d'adapter les grilles à la réalité des différents ministères et organismes engagés dans le PAG.

4 Guide d'accompagnement

Parmi les 21 répondants au sondage, 13 répondants (62 %) ont consulté le guide d'accompagnement. Voici, par ordre d'importance, les rubriques qui ont été consultées :

- Comment valider le contenu des grilles (7 répondants);
- Comment soumettre les grilles aux évaluateurs (7 répondants);
- Comment naviguer dans les grilles (6 répondants);
- Comment imprimer les grilles (5 répondants);
- Comment compléter les grilles en plusieurs périodes (4 répondants).

Les 13 répondants qui ont consulté le guide d'accompagnement ont tous trouvé l'information désirée et l'ont jugée utile.

Les deux éléments suivants ont servi à évaluer la satisfaction à l'égard du guide d'accompagnement :

- la pertinence des rubriques;
- la clarté des explications.

La satisfaction à l'égard de ces deux éléments s'élève à 85 %, ce qui constitue un taux de satisfaction élevé. Précisons qu'un seul commentaire libre mentionne le guide d'accompagnement parmi les aspects positifs de la collecte de données.

5 Commentaires libres

À la question « Qu'avez-vous le plus apprécié lors de la collecte de données de l'an 4 du PAG? », la plupart des commentaires libres concernent la convivialité générale de l'outil de collecte de données, la navigation dans les grilles ainsi que la facilité et la rapidité avec lesquelles il est possible de répondre aux questions. Ces commentaires reflètent la satisfaction générale à l'égard de l'organisation de la collecte de données et des grilles de bilan.

À la question « Qu'avez-vous le moins apprécié lors de la collecte de données de l'an 4 du PAG? », la plupart des commentaires libres relatent les problèmes de connexion rencontrés par certains responsables durant la collecte de données ou font allusion à la pertinence ou à l'aspect réducteur de certaines questions. Quant aux quelques commentaires à l'égard de la procédure de validation des grilles par courriel, il s'agit des trois principaux aspects concernant lesquels une amélioration s'avère souhaitable selon les répondants au sondage.

Enfin, un seul répondant a émis un commentaire à l'égard de la reddition de comptes annuelle du PAG. Cette personne remet en question le but et les objectifs d'un tel exercice et s'interroge également sur son utilité.

ANNEXE E – LISTE DES ACTIONS NUMÉROTÉES DU PAG

Numéro	Action
1	Sensibiliser les producteurs, les transformateurs et les distributeurs afin qu'ils se rallient aux objectifs nutritionnels visés
2	Mettre en œuvre des mesures visant à rapprocher les consommateurs des producteurs et des transformateurs, notamment poursuivre l'appui au démarrage ou au fonctionnement des marchés publics
3	S'assurer des plus hauts standards en matière de salubrité alimentaire
4	Élaborer des programmes de formation de base en nutrition pour le personnel des services alimentaires responsable de la confection des mets préparés
5	Appuyer la recherche sur les aliments sains et assurer le transfert technologique
6	Poursuivre ou renforcer la mise en œuvre d'initiatives favorisant l'accès aux aliments sains, notamment pour les populations économiquement défavorisées
7	Prendre en compte les orientations du présent plan d'action au moment de la révision et de la mise à jour des divers outils destinés aux services de garde éducatifs à l'enfance (programme éducatif, guide sur la santé des enfants en services de garde, etc.)
8	Concevoir des outils de promotion et d'accompagnement sur la saine alimentation à l'intention des services de garde ou soutenir la diffusion de tels outils conçus par d'autres partenaires
9	Favoriser la prise en compte des nouvelles orientations gouvernementales en matière de nutrition au moment de la révision des contenus de cours se rapportant à l'alimentation dans le programme de formation « Techniques d'éducation à l'enfance » offert au collégial
10	Sensibiliser les établissements scolaires à l'importance de se doter de politiques alimentaires locales inspirées de la politique-cadre en matière d'alimentation dans les établissements scolaires et soutenir les milieux qui adoptent de telles politiques
11	Instaurer un comité de suivi de la mise en œuvre de la politique-cadre en matière d'alimentation dans les établissements scolaires
12	Adapter la politique-cadre en matière d'alimentation dans les établissements scolaires pour les établissements d'enseignement supérieur
13	Sensibiliser les établissements d'enseignement supérieur à l'importance de se doter de politiques alimentaires locales qui s'inspirent de la politique-cadre en matière d'alimentation dans les établissements scolaires et soutenir les milieux qui adoptent de telles politiques
14	Poursuivre le soutien (documentation, sessions de formation) aux réseaux scolaires pour la mise en place d'interventions globales et concertées (approche « École en santé ») favorables à une saine alimentation
15	Sensibiliser les municipalités aux mesures qu'elles peuvent prendre afin de favoriser une saine alimentation au sein de leur population
16	En concertation avec les représentants du secteur de la restauration, proposer des actions visant une saine alimentation, par exemple des incitatifs (concours ou autres) pour une offre d'aliments sains en portions adéquates

Numéro	Action
17	Soutenir les établissements de santé qui souhaitent implanter une politique alimentaire pour leur cafétéria
18	Soutenir les milieux de travail qui souhaitent implanter une politique alimentaire pour leur cafétéria
19	Élaborer une formation de base en nutrition pour le personnel des services alimentaires responsable de la préparation des menus
20	Favoriser la prise en compte des nouvelles orientations gouvernementales en matière d'alimentation au moment de la révision des programmes d'études se rapportant au secteur de l'alimentation dans les programmes de formation professionnelle et technique
21	S'assurer des plus hauts standards en matière de salubrité alimentaire
22	Favoriser le transfert des connaissances en matière d'activité physique et de développement de la psychomotricité des enfants pour le personnel des services de garde éducatifs à l'enfance dans le cadre de leurs activités de perfectionnement
23	Favoriser la prise en compte des nouvelles orientations en matière d'activité physique et de psychomotricité au moment de la révision des contenus de cours du programme « Techniques d'éducation à l'enfance » à la formation collégiale
24	Faire connaître les ententes de concertation scolaire-municipale relatives au partage des plateaux sportifs, afin d'encourager une augmentation de ce type d'ententes
25	Favoriser l'établissement de partenariats locaux qui contribuent à une augmentation de la participation des élèves à des activités physiques et sportives (redéploiement de programmes existants)
26	Encourager l'aménagement, l'animation et l'embellissement de cours d'école qui facilitent la pratique d'activité physique
27	Poursuivre le soutien (documentation, sessions de formation) aux réseaux scolaires pour la mise en place d'interventions globales et concertées (approche « École en santé ») favorables à l'activité physique
28	Assurer le suivi de la mise en œuvre de l'augmentation du temps d'enseignement alloué à l'éducation physique et à la santé, tel que déterminé par le régime pédagogique
29	Élaborer un guide technique à l'intention des municipalités afin de les soutenir dans l'aménagement de trajets sécuritaires favorisant les déplacements actifs vers l'école, en collaboration avec la commission scolaire et l'établissement d'enseignement
30	Soutenir les partenaires nationaux, fédérations et associations pour la mise en œuvre de programmes et de projets en activité sportive
31	En partenariat avec le milieu, améliorer l'accessibilité à des infrastructures de qualité pour la pratique d'activité physique et sportive
32	Offrir un programme d'aide aux déplacements actifs en milieu urbain
33	Bonifier l'encadrement de la pratique sportive par une refonte du programme de formation des animateurs et des entraîneurs et une sensibilisation des parents à l'éthique sportive

Numéro	Action
34	Soutenir les partenaires nationaux dans la promotion de la pratique d'activité sportive et de plein air aux trois niveaux d'initiation, de participation et de compétition
35	Sensibiliser les propriétaires de sites à l'importance de rendre leurs installations sécuritaires pour favoriser la pratique d'activité physique (sentiers de marche, éclairage, espaces verts, parcs, terrains de jeux)
36	Bonifier le guide de détermination de limite de vitesse en y intégrant des renseignements pratiques sur les aménagements modérateurs de vitesse afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes
37	Dans le cadre de prochaines orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, intégrer des objectifs qui favorisent l'aménagement des espaces urbains pour encourager les déplacements actifs
38	En partenariat avec le milieu, améliorer l'accessibilité à des infrastructures sportives et récréatives de qualité, notamment par un programme de soutien financier à la rénovation ou à la construction
39	Promouvoir le maintien, l'émergence ou une meilleure harmonisation des programmes visant la mise en place d'environnements sains et sécuritaires dans les milieux de vie des jeunes et des familles (école, communauté, entreprises)
40	Inciter les municipalités à se doter de politiques familiales afin de contribuer à la conciliation travail-famille-loisir
41	Poursuivre l'application de la Politique sur le vélo et procéder à son évaluation
42	Faciliter le transport des jeunes et des familles pour la pratique d'activité physique en continuant l'investissement dans le transport en commun
43	En collaboration avec les municipalités, déterminer les moyens à mettre en œuvre pour inciter les citoyens à utiliser davantage les transports en commun
44	Poursuivre la mise en commun des services de transport collectifs en milieu rural
45	Encourager les milieux de travail à adopter une philosophie et des mesures qui favorisent un mode de vie physiquement actif (ex. : supports à vélo, douches, vestiaires, offre d'activité sur le lieu de travail, horaires flexibles, incitation à l'utilisation des escaliers, diffusion d'information sur les activités de la municipalité, etc.)
46	Faire connaître le Programme-employeur (transport alternatif du domicile vers le travail)
47	Promouvoir des ententes entre les organismes communautaires et les milieux de travail visant à faciliter la participation des employés à des activités physiques et sportives
48	Assurer la pérennité d'une campagne sociétale de promotion des saines habitudes de vie, dont la promotion de l'activité physique, sportive et récréative ainsi qu'une saine alimentation
49	Assurer auprès de la population la diffusion d'une information juste et à jour sur l'alimentation et l'activité physique
50	Sensibiliser la population afin qu'elle puisse exercer un jugement critique à l'égard des produits, services et moyens amaigrissants (PSMA)

Numéro	Action
51	Sensibiliser les médias, écrits et électroniques, afin qu'ils traitent davantage de pratique d'activité physique et de saine alimentation et qu'ils présentent une variété de schémas corporels
52	Renforcer les mesures d'application et de suivi des articles de la Loi sur la protection du consommateur portant sur la publicité destinée aux jeunes
53	Informer la population quant aux mesures d'application et de suivi des dispositions visant à interdire la publicité faite aux enfants
54	Mettre sur pied des programmes d'éducation grand public à la préparation des aliments afin de rétablir une culture culinaire qui s'appuie sur l'utilisation des produits locaux
55	Mettre sur pied des programmes d'éducation grand public à la préparation des aliments qui favorisent le développement des habiletés culinaires de base
56	Mettre en valeur les « bons coups », les bonnes pratiques en matière de promotion des saines habitudes de vie, d'une saine alimentation, d'un mode de vie physiquement actif et d'une image corporelle saine et diversifiée
57	Élaborer une norme consensuelle pour les entreprises qui désirent améliorer la santé de leurs employés et qui soutiendra la mise en place d'actions visant la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie
58	Instaurer un système d'orientation et de soutien pour les personnes aux prises avec un problème de poids
59	Assurer la mise en œuvre du programme « Choisir de maigrir? » dans le réseau des centres de santé et de services sociaux
60	Favoriser, auprès des intervenants des milieux de la santé, scolaires et sportifs, le transfert de connaissances sur les problèmes reliés au poids
61	Sensibiliser les responsables de la formation initiale et continue (universités, associations et ordres professionnels, etc.) à l'importance de tenir compte des données les plus récentes relativement aux problèmes reliés au poids pour les professionnels des milieux de la santé, scolaires et sportifs
62	Encadrer la vente des PSMA selon la réglementation en vigueur aux niveaux fédéral et provincial
63	S'assurer que la publicité sur les PSMA respecte la réglementation en vigueur
64	Établir des normes professionnelles et opérationnelles dans l'industrie de l'amaigrissement afin d'assurer la sécurité et la protection des consommateurs
65	Recenser tous les programmes, centres, entreprises ou services qui traitent de la maîtrise du poids avec un octroi de permis en fonction de la conformité à un ensemble de lignes directrices
66	Mettre en place un mécanisme de suivi des traitements quant à leur efficacité et à leur innocuité (mesures de contrôle de la qualité)
67	Diffuser au public de l'information sur ses droits, les mécanismes de plainte et l'information préalable aux traitements

Numéro	Action
68	Établir des priorités de recherche en partenariat avec les organismes subventionnaires en matière de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids
69	Inventorier les organismes subventionnaires dans le secteur de la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids
70	Adapter les critères de sélection au caractère intersectoriel des projets de recherche
71	Faire connaître aux chercheurs potentiels les fonds existants
72	Inciter les universités à adapter la formation des nouveaux chercheurs à l'approche intersectorielle de la recherche
73	Poursuivre la recherche sur les répercussions des politiques publiques qui préconisent de saines habitudes de vie de même que sur l'influence des déterminants sociaux, économiques et culturels dans l'adoption de saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids
74	Instaurer des veilles stratégiques portant sur les habitudes de vie, les facteurs environnementaux et les problèmes reliés au poids
75	Assurer le transfert des connaissances issues de la recherche aux divers intervenants de tous les ministères et partenaires visés par la problématique
Charte	Sensibiliser les jeunes et l'industrie de l'image tout en favorisant leur engagement envers une image corporelle saine et diversifiée par l'entremise du plan d'action de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée

ANNEXE F – MANDATS DES DIFFÉRENTS COMITÉS INTERMINISTÉRIELS

Comité des sous-ministres adjoints

Le rôle du comité des sous-ministres adjoints est d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PAG au sein du gouvernement du Québec et des réseaux des différents ministères afin d'atteindre les objectifs à l'intérieur du délai prévu. Plus précisément, les membres du comité devront :

- s'approprier une vision commune à l'égard des transformations requises au sein de la société québécoise afin que la population, notamment les jeunes et leurs familles, puisse acquérir et maintenir de saines habitudes de vie et maintenir un poids sain;
- assurer la mise en œuvre des actions du PAG au palier national, régional et local via les réseaux ministériels respectifs, le cas échéant;
- concerter les divers acteurs gouvernementaux impliqués dans la mise en œuvre, l'évaluation et les communications entourant le PAG;
- établir les liens nécessaires avec les partenaires de la société civile liée à la mise en œuvre du PAG, notamment le Fonds Québec en Forme;
- établir les conditions nécessaires à la collaboration interministérielle requise pour la mise en œuvre du PAG;
- assurer la cohérence gouvernementale dans la mise en œuvre du PAG;
- assurer la mise à contribution des expertises respectives des différents ministères impliqués;
- rendre compte des résultats de la mise en œuvre du PAG en 2009 et 2012 au Conseil des ministres en 2009 et 2012 via le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Dernière mise à jour : 2012-05-31

Comité des gestionnaires

Le rôle du comité des gestionnaires est d'effectuer l'interface entre le comité des sous-ministres adjoints et celui des répondants ministériels dans la mise en œuvre du PAG au sein du gouvernement du Québec et des réseaux des différents ministères, afin d'atteindre les objectifs à l'intérieur du délai prévu.

Plus précisément, les membres du comité devront :

- s'approprier une vision commune à l'égard des transformations requises au sein de la société québécoise afin que la population, notamment les jeunes et leurs familles, puisse acquérir et maintenir de saines habitudes de vie et maintenir un poids sain;
- soutenir les travaux du comité des sous-ministres adjoints ainsi que ceux des répondants ministériels afin de faciliter la mise en œuvre des actions du PAG;
- réunir les conditions de mise en œuvre des actions du PAG au niveau national, régional et local via les réseaux ministériels respectifs, le cas échéant;
- soutenir le répondant dans l'établissement des liens nécessaires à l'interne de son ministère ou organisme ou, s'il y a lieu, établir soi-même ces liens;
- soutenir le répondant dans l'établissement des liens nécessaires avec les partenaires de la société civile liée à la mise en œuvre du PAG, notamment le Fonds Québec en Forme ou, s'il y lieu, établir soi-même ces liens;

- contribuer à établir les conditions nécessaires à la collaboration interministérielle requise pour la mise en œuvre du PAG;
- contribuer à assurer la cohérence gouvernementale dans la mise en œuvre du PAG;
- contribuer à la réalisation de la reddition de compte des résultats de la mise en œuvre du PAG en 2009 et 2012 au Conseil des ministres en 2009 et 2012, mais plus spécifiquement au suivi de gestion annuel pour la section concernant les ressources consenties.

Dernière mise à jour : 2012-05-31

Comité des répondants ministériels

Le rôle du comité des répondants ministériels du PAG est d'assurer la mise en œuvre des actions du PAG afin d'atteindre les objectifs à l'intérieur du délai prévu. Plus précisément, le comité devra :

- développer une vision commune à l'égard des transformations requises au sein de la société québécoise afin que la population, notamment les jeunes et leurs familles, puisse acquérir et maintenir de saines habitudes de vie et maintenir un poids sain;
- assurer la mise en œuvre des actions du PAG au niveau national;
- assurer la liaison entre les différents intervenants intraministériels impliqués dans le PAG, dans les diverses directions, notamment la direction des communications et celle de la recherche et de l'évaluation;
- établir les liens nécessaires avec leur réseau régional et/ou local, le cas échéant, lorsque cela est requis pour la mise en œuvre des actions;
- assurer les liens nécessaires avec leurs partenaires de la société civile, le cas échéant;
- favoriser la collaboration interministérielle requise pour la mise en œuvre du PAG;
- favoriser la cohérence gouvernementale dans la mise en œuvre du PAG;
- encourager le partage de l'expertise respective des différents ministères impliqués;
- contribuer à la reddition de compte qui doit être faite au Conseil des ministres en 2009 et 2012.

Dernière mise à jour : 2012-05-31

Comité d'évaluation

Le rôle du comité d'évaluation est d'assurer la réalisation des travaux d'évaluation du PAG, lequel est mis en œuvre au sein du gouvernement du Québec et des réseaux des différents ministères impliqués dans le but d'atteindre les objectifs à l'intérieur du délai prévu. Plus précisément, les membres du comité devront :

- s'approprier une vision commune à l'égard des transformations requises au sein de la société québécoise afin que la population, notamment les jeunes et leurs familles, puisse acquérir et maintenir de saines habitudes de vie et maintenir un poids sain;
- développer une vision commune de l'approche d'évaluation à mettre en œuvre relativement aux actions du PAG afin de pouvoir porter un jugement sur l'atteinte des résultats et la justifier, le cas échéant;
- s'entendre sur un cadre général d'évaluation du PAG qui permettra de guider les travaux d'évaluation des divers ministères et organismes impliqués dans le PAG;

- assurer une cohérence dans l'évaluation du PAG entre les ministères et organismes impliqués;
- orienter, partager l'information et effectuer un suivi des travaux d'évaluation du PAG, entre autres en ce qui a trait à la mise en commun des résultats de l'évaluation réalisée par les divers ministères et organismes impliqués dans le PAG et leurs réseaux, selon le cas;
- donner des avis sur les contacts nécessaires à établir afin d'appuyer la réalisation de l'évaluation du PAG, notamment avec les autres comités interministériels du PAG, les partenaires de la société civile liés à la mise en œuvre du PAG, tels que la Société de gestion du Fonds et Québec en Forme, des chercheurs universitaires et tous autres experts, internes ou externes au Québec;
- soutenir la réalisation des rapports d'évaluation et/ou de reddition de compte dont le dépôt est prévu en 2009 et en 2012 au Conseil des ministres, par le ministre de la Santé et des Services sociaux via le directeur national de santé publique.

Dernière mise à jour : 2008-09-30

BIBLIOGRAPHIE

BERNIER, S. (2011). *La notion de leadership dans le cadre de la gouvernance interministérielle pour la promotion des saines habitudes de vie : les perspectives des hautes autorités politiques*, étude exploratoire menée dans le cadre de la maîtrise internationale pour le leadership en santé (IMHL), Université McGill, Montréal.

LELIÈVRE, P. (2012). *Projet de soutien aux Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie (TIR-SHV). Élaboré dans le cadre du déploiement du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir (PAG)*, Projet demandé par la Table de concertation nationale en prévention-promotion, 82 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2006). *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir*, Québec, 50 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÈ ET DES SERVICES SOCIAUX (2009). *Bilan d'implantation du plan d'action du 23 octobre 2006 au 31 mars 2008*, Québec, 51 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2014). *Évaluation de l'implantation du Plan gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir – Rapport synthèse*.

SAINT-PIERRE, L. (2012). *L'approche pangouvernementale pour la santé – Le cas du Plan d'action gouvernemental pour la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes liés au poids du Québec*, Centre collaborateur de l'OMS pour les politiques relatives à la prévention des maladies chroniques non transmissibles, Agence de santé publique du Canada et Organisation panaméricaine de la santé, document inédit.

www.msss.gouv.qc.ca

14-289-04W

Santé
et Services sociaux
Québec